

Drôme  
Collines  
Valence  
Vivarais



# Evaluation finale du programme LEADER 2014-2020 sur le territoire du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais

au 31 décembre 2020



L'esprit LEADER, axé sur les espaces ruraux, doit renforcer le travail en réseau, la coopération et l'innovation.

C'est naturellement que cette démarche peut prendre sens et s'enclencher sur une durée permettant d'apprécier les changements remarquables à l'échelle du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais.

Extrait de l'AMI en 2015

*Ce rapport vise à évaluer la politique LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2014-2020 du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais entre le conventionnement le 2 octobre 2017 et le 31 décembre 2020. Le programme lui s'achèvera fin 2022.*

*Il s'agit d'une évaluation finale ayant pour objectif de présenter les effets de cette politique communautaire européenne sur le territoire du GAL et d'apporter un certain nombre d'informations sur la gouvernance et les conditions de réalisation : le type de porteurs de projets, les sommes allouées, la maquette financière...*

*Le but est aussi de rendre compte du résultat de quelques projets soutenus.*

*En apportant un regard sur ces éléments, nous espérons que cela puisse servir à préparer la prochaine programmation LEADER 2023-2027.*



## Table des matières

1.	PREAMBULE.....	5
1.1.	Un programme européen LEADER, c'est quoi ?.....	5
1.2.	L'évaluation du programme LEADER, une exigence réglementaire.....	6
1.3.	LEADER 2014-2020 : les territoires de GAL en Auvergne-Rhône-Alpes.....	7
1.4.	Le territoire Drôme des Collines Valence Vivarais : une première candidature LEADER.....	8
2.	DE LA CANDIDATURE LEADER A L'EVALUATION.....	9
2.1.	Présentation du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais.....	9
2.1.1.	Le territoire.....	9
2.1.2.	La stratégie.....	10
2.1.3.	La maquette financière.....	11
2.2.	La gouvernance du programme.....	11
2.2.1.	Le Groupe d'Action Locale.....	11
2.2.2.	Le Comité de Programmation.....	13
2.2.3.	Les groupes de travail.....	16
2.2.3.1.	Le groupe de travail évaluation.....	16
2.2.3.2.	Le groupe de travail Vie du GAL.....	17
2.2.3.3.	Le groupe de travail Vie du GAL / évaluation.....	17
2.2.3.4.	Le groupe de travail innovation.....	17
2.2.3.5.	Le groupe de travail coopération.....	19
2.2.3.6.	Le groupe de travail stratégie alimentaire.....	20
2.2.4.	Le Comité Technique et l'inter-EPCI.....	21
2.2.5.	Une équipe technique dédiée.....	21
3.	DES QUESTIONS EVALUATIVES AUX PRINCIPAUX RESULTATS.....	23
3.1.	L'évaluation du programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais.....	23
3.2.	La méthodologie de travail.....	23
3.3.	Les réponses à la question évaluative 1 : « Comment les acteurs du territoire se sont appropriés la stratégie LEADER ? ».....	24
3.3.1.	La répartition des dossiers selon le statut des maîtres d'ouvrage.....	24
3.3.2.	La répartition de la consommation du programme.....	25
3.3.3.	La sélection des projets.....	27
3.3.4.	Le taux de programmation.....	27
3.3.5.	Le financement des projets.....	30
3.3.6.	Les cofinanceurs des projets.....	30
3.3.6.1.	Cofinancement de l'Etat.....	31
3.3.6.2.	Cofinancement de la Région.....	31
3.3.6.3.	Cofinancement des Départements de l'Ardèche et de la Drôme.....	31
3.3.6.4.	Autres financeurs publics.....	31
3.3.6.5.	La répartition de ces cofinancements selon les fiches-actions.....	32
3.3.7.	L'effet levier de la subvention LEADER.....	33
3.3.8.	Le taux de paiement.....	34
3.3.9.	L'impact économique sur le territoire.....	34
3.3.10.	La répartition des fonds LEADER sur le territoire.....	36
3.3.11.	Le délai de traitement moyen entre les différentes étapes d'un dossier.....	37
3.4.	Les réponses à la question évaluative 2 : « Comment fonctionne le partenariat public / privé sur le territoire ? ».....	38
3.4.1.	Du point de vue du Comité de Programmation.....	38
3.4.1.1.	Sa composition.....	38
3.4.1.2.	Retour des membres du Comité de Programmation.....	39
3.4.1.3.	Implication des membres dans la vie du programme.....	40
3.4.1.4.	Vécumentaire.....	41
3.4.2.	Du point de vue des cofinanceurs.....	42

3.4.3.	Articulation avec le fonds d'aide de Valence Romans Agglo .....	42
3.4.4.	La coopération, une spécificité LEADER .....	42
3.4.4.1.	Le soutien préparatoire avec le Pays Voironnais .....	43
3.4.4.2.	Le projet de coopération : la sensibilisation à l'alimentation des jeunes de 14 à 20 ans avec la Jeune Loire.....	44
4.	DE LA PLUS-VALUE LEADER AUX RECOMMANDATIONS .....	47
4.1.	Les projets phares du territoire financés par LEADER.....	47
4.1.1.	Sentier d'interprétation sur la commune de Barbières .....	48
4.1.2.	Nouveau service itinérant intergénérationnel et animation « L.I.S.A. ».....	49
4.1.3.	Valorisation et aménagement des berges du Rhône à Champagne .....	50
4.1.4.	Le Point Commun - Aménagement d'un Café Associatif.....	51
4.1.5.	Saison jeune public de Porte de DrômArdèche 2019-2020 .....	52
4.1.6.	Conserverie mobile et solidaire.....	53
4.1.7.	« Ma bouteille s'appelle reviens » - Investissement sur la consigne de bouteilles en verre sur le territoire du GAL.....	54
4.1.8.	Animation et sensibilisation à une alimentation saine, locale et durable 2019-2020 .....	55
4.1.9.	Archipel des Plantes gourmandes : diagnostic et valorisation.....	56
4.1.10.	Projet de coopération : Sensibiliser les jeunes de 14-20 ans à une alimentation saine et durable.....	57
4.2.	L'animation du programme.....	58
4.2.1.	L'accompagnement des porteurs de projets.....	58
4.2.2.	Des actions de communication et de sensibilisation .....	59
4.2.2.1.	Réalisation d'une vidéo .....	60
4.2.2.2.	Site internet du programme.....	61
4.2.2.3.	Clés USB Drôme des Collines Valence Vivarais.....	61
4.2.2.4.	Outils pour les dossiers.....	61
4.2.2.5.	Roll up LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais et cartes .....	62
4.3.	Recommandations pour la prochaine programmation.....	62
5.	CONCLUSION .....	68
6.	TABLE DES ANNEXES.....	69



# 1. PREAMBULE

## 1.1. Un programme européen LEADER, c'est quoi ?



LEADER est un acronyme pour « **Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale** ».

Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre du développement rural qui a fait l'objet de trois programmes d'initiatives communautaires (LEADER I, LEADER II et LEADER+), puis a été intégré au programme de développement rural en 2007-2013 en tant qu'axe 4.

La mise en œuvre de LEADER vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner et soutenir les actions permettant de concrétiser ces stratégies. Les actions programmées dans le cadre de LEADER doivent apporter une valeur ajoutée en termes de méthodologie ou de contenu.

Pour la période 2014-2020, l'Union Européenne a élargi cette approche sous le nom de DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) aux autres fonds FEDER et FSE pour les Etats membres qui le souhaitent. La mise en œuvre de LEADER, en tant que DLAL du FEADER, est donc encadrée par trois principaux textes :

- Le règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP, en particulier les articles 32 à 35 ;
- Le règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER, en particulier les articles 42 à 44 ;
- Le Programme de Développement Rural Régional Rhône-Alpes, en particulier la fiche mesure 19 LEADER.

L'approche LEADER est fondée sur sept concepts clés :

- 1) L'élaboration d'une **stratégie locale de développement** spécifique à un territoire rural ou périurbain. Chaque stratégie définit un axe de développement privilégié reflétant le caractère multisectoriel et participatif du projet.
- 2) Un **partenariat local public-privé** en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et réuni au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL), donnant aux acteurs privés une place au moins égale à celle des acteurs publics au niveau décisionnel.
- 3) Une **approche ascendante** : l'élaboration, les choix de priorités et la mise en œuvre de la stratégie sont confiées au GAL dans le cadre d'un Comité de Programmation. La démarche ascendante vise à renforcer le pouvoir de décision des acteurs locaux et doit favoriser l'émergence de solutions innovantes, créer une valeur ajoutée territoriale et faciliter l'appropriation des projets locaux par la population.
- 4) Une **approche intégrée et multisectorielle** qui doit permettre de créer du lien entre acteurs et activités rurales en mêlant les différents secteurs économiques sociaux et environnementaux au profit de la stratégie locale de développement.
- 5) Un **laboratoire d'idées** : LEADER doit être le catalyseur d'idées nouvelles, de créativité et d'application tant sur les contenus que sur les méthodes.
- 6) La mise en œuvre de projets de **coopération**, avec d'autres territoires français, européens ou extra-européens.
- 7) Le **travail en réseau** : l'implication dans les réseaux Régionaux, nationaux et européens doit faciliter les échanges d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques.



Enfin, les subventions LEADER, comme les autres financements FEADER dans le cadre des programmes de développement rural, sont calculées sur la base des cofinancements publics obtenus (subventions de l'Etat, de collectivités ou d'organismes qualifiés de droit public, autofinancement d'un porteur de projet ou qualifié de droit public).

## 1.2. L'évaluation du programme LEADER, une exigence réglementaire

*« Évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés" (Décret n° 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques).*

La Commission Européenne a précisé pour chaque mesure du PDR (Programme de Développement Rural) quelles étaient les obligations de suivi-évaluation des Autorités de Gestion. Selon le Cadre Commun de suivi évaluation, l'évaluation de LEADER doit se faire à deux niveaux différents :

- A l'échelle du PDR : évaluation menée par l'Autorité de Gestion,
- A l'échelle des GAL : obligation de suivi sur l'évaluation (outil de suivi, bilan...).

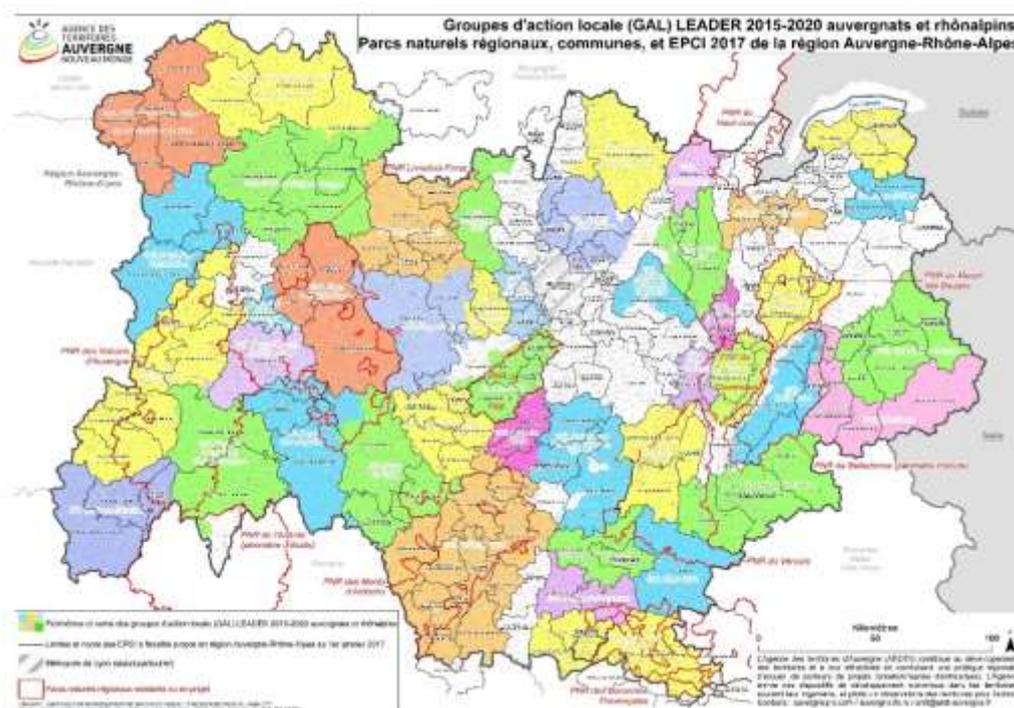
Cette évaluation menée par l'Autorité de Gestion a pour objectif d'évaluer la méthodologie de LEADER afin d'identifier en quoi les interventions de LEADER ont soutenu le développement local dans les zones rurales ainsi que la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emploi.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle des PDR, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Gestion, collecte chaque année les Rapports Annuels de Mise en Oeuvre (RAMO) des 43 GAL Auvergne-Rhône-Alpes qui contribuent à alimenter les indicateurs et apportent des éléments qualitatifs ainsi que des études de cas indispensables à l'évaluation.



Dédiée au **financement d'une animation territoriale et des initiatives portées par des acteurs locaux**, cette enveloppe doit permettre l'émergence de projets partenariaux dans chacun des territoires LEADER. Les projets proposés doivent participer à l'atteinte des objectifs que les acteurs du territoire se sont fixés dans le cadre de leur « stratégie de développement local ».

Ces projets sont sélectionnés, au regard de cette stratégie, par le Groupe d'Action Locale.



Les GAL sont accompagnés par Cap Rural, Centre de ressources pour le développement local. C'est une situation assez unique en France. L'objectif principal est de faire converger l'offre de service d'ingénierie financière et de projet aux territoires. Cap Rural intervient sur toute la chaîne de mise en œuvre de l'action publique et assure le lien avec le réseau national et européen. Il met en exergue LEADER, la coopération et l'innovation sur des thématiques telles que la stratégie alimentaire territoriale, le foncier forestier, le numérique, le portage collectif de services pour les territoires, la précarité en milieu rural.

#### **1.4. Le territoire Drôme des Collines Valence Vivarais : une première candidature LEADER**

En 2014, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais avait déposé une candidature. Cette dernière a été retenue par le Comité de Sélection Régional du 6 février 2015.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais, le programme a été repris au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par ARCHE Agglo pour le compte des 3 EPCI qui composent le territoire du programme. Dans ce contexte, une nouvelle équipe technique a été mise en place. Depuis 2017, elle est restée identique, soit 2 ETP, comme exigé par la Région, au moment de la candidature.

## 2. DE LA CANDIDATURE LEADER A L'EVALUATION

### 2.1. Présentation du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais

#### 2.1.1. Le territoire

A l'origine, le périmètre du programme LEADER a été défini de façon à être en concordance avec le périmètre du CDDRA Drôme des Collines Valence Vivarais.

Ce périmètre rassemble des intercommunalités rurales et d'autres plus urbaines, aux caractéristiques différentes, qui s'assoient sur des bassins de vie cohérents où les villes et les campagnes constituent un squelette avec des membres à articuler entre eux.

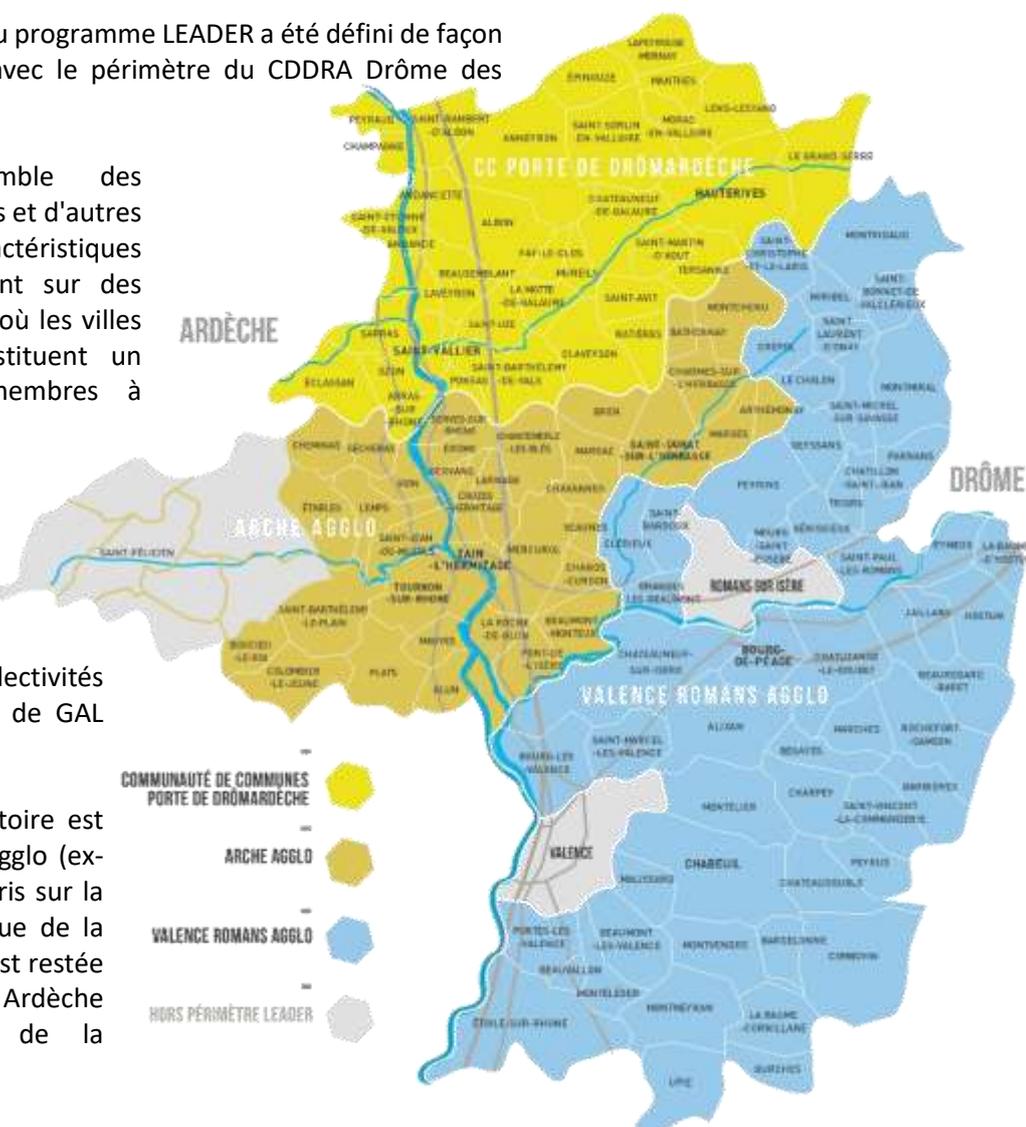
Au moment de l'écriture de la candidature et jusqu'au 31 décembre 2016, 5 collectivités faisaient partie du périmètre LEADER.

Au 1er janvier 2017, 3 collectivités ont fusionné à territoire de GAL identique.

La spécificité de ce territoire est qu'une partie d'ARCHE Agglo (ex-pays de St Félicien : en gris sur la carte), agglomération issue de la fusion de 3 collectivités, est restée sur son GAL d'origine « Ardèche Verte » (au moment de la candidature en 2014).

Donc, le territoire est composé désormais de 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 216 431 habitants :

- CC Porte de DrômArdèche,
- Valence Romans Agglo,
- ARCHE Agglo, pour partie.



#### CC Porte de DrômArdèche

35 communes

46 941 habitants en 2017

#### ARCHE Agglo

34 communes sur le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais et 7 communes sur le GAL Ardèche Verte

57 427 habitants en 2017

#### Valence Romans Agglo

52 communes sur le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais

2 villes exclues du programme : Valence et Romans sur Isère (villes exclues du programme LEADER – seuil de population max. de 225 000 hab. en 2014)

221 737 habitants en 2017

### 2.1.2. La stratégie



Le programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais a été construit autour de la stratégie « nourrir la ville, nourrir la campagne » Tisser des liens cohérents entre villes et campagnes à travers le renforcement des solidarités et la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale.

Elle reprend 2 enjeux d'avenir proposés dans l'AMI de 2014 :

- Vitalité sociale des territoires ruraux,
- Stratégie alimentaire durable territoriale.

Enjeux Régionaux	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Vitalité sociale des territoires ruraux</b>  <b>et</b>  <b>stratégie alimentaire de territoire</b>	FA n°1 - Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier pour mieux connaître le territoire et ses ressources,</li> <li>• Sensibiliser les habitants, les acteurs et les visiteurs au territoire,</li> <li>• Transmettre la connaissance du territoire à ses habitants et aux professionnels,</li> <li>• Préserver et gérer durablement les ressources du territoire,</li> <li>• Promouvoir le territoire et ses richesses.</li> </ul>
	FA n°2 - Renforcer l'attractivité et les solidarités du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le maintien et le développement des services, des activités dans les espaces ruraux et péri-urbains,</li> <li>• Renforcer le lien social, les échanges et partages entre acteurs, habitants et citoyens permettant d'améliorer la vie sur le territoire (mieux vivre ensemble),</li> <li>• Impliquer les habitants dans la vie du territoire à travers l'action culturelle et l'offre de loisirs,</li> <li>• Soutenir la mobilité durable sous toutes ses formes (circulation des personnes, connaissances et informations, flux),</li> <li>• Accompagner les mutations et évolutions en cours, les nouvelles pratiques afin d'améliorer l'attractivité et la fonctionnalité des villes et centre- bourgs.</li> </ul>
	FA n°3 - Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et organiser l'offre et la demande sur l'alimentation locale du territoire,</li> <li>• Déployer le volet social sur l'alimentation,</li> <li>• Valoriser le volet économique sur l'alimentation.</li> </ul>
	FA n°4 - Susciter et accompagner des projets de coopération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier pour mieux connaître le territoire et ses ressources en développant un regard croisé entre les 2 territoires,</li> <li>• Transmettre la connaissance du territoire à ses habitants et aux professionnels en développant le partage d'expériences et les mises en pratiques,</li> <li>• Prolonger et renforcer les initiatives et solidarités locales sur les échanges « nourriciers » entre villes et campagnes et sur l'économie sociale et solidaire,</li> <li>• Trouver et tester de nouvelles idées.</li> </ul>
	FA n°5 - Animer et mettre en œuvre le programme LEADER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer, gérer et coordonner la mise en œuvre du programme LEADER,</li> <li>• Faire vivre le partenariat public-privé au sein des instances du programme LEADER (GAL, Comité de Programmation...),</li> <li>• Impulser une démarche et développer des outils d'évaluation sur le programme LEADER.</li> </ul>

Depuis le conventionnement, seule sur la fiche-action 4 « Susciter et accompagner des projets de coopération », le plancher et le plafond ont évolué afin de pouvoir financer les 2 projets qui ont émargés sur cette fiche.

Les autres fiches-actions n'ont pas été modifiées que ce soit par un avenant ou par notification.



### 2.1.3. La maquette financière

Les crédits LEADER sont issus des fonds FEADER.

La subvention LEADER allouée au GAL sur la période 2014-2020 lors du conventionnement en 2017 s'élevait à 1 802 000 €.

Depuis 2017, plusieurs transferts de crédits par notification ont été approuvés par le Comité de Programmation (les 31 mai 2018 et 10 décembre 2020).

En 2019, une enveloppe complémentaire a été attribuée à notre GAL. Par conséquent, le montant de notre enveloppe est désormais de 2 068 696 €, soit une augmentation de 14.8%, enveloppe intégrée par avenant.

#### Répartition de la maquette par fiche-action

Fiche-action	enveloppe initiale	notification 31/05/2018	avenant n°1 04/07/2019	notification 10/12/2020
FA n°1 - Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et les acteurs	305 269,00	375 269,00 ↗	395 269,00 ↗	395 269,00 →
FA n°2 - Renforcer l'attractivité et les solidarités du territoire	325 728,00	525 728,00 ↗	599 494,50 ↗	634 494,50 ↗
FA n°3 - Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale de qualité	710 678,00	440 678,00 ↘	500 678,00 ↗	465 678,00 ↘
FA n°4 - Susciter et accompagner des projets de coopération	56 531,00	56 531,00 →	56 531,00 →	56 531,00 →
FA n°5 - Animer et mettre en œuvre le programme LEADER	403 794,00	403 794,00	516 723,50 ↗	516 723,50 →
<b>TOTAL</b>	<b>1 802 000,00</b>	<b>1 802 000,00</b>	<b>2 068 696,00</b>	<b>2 068 696,00</b>

## 2.2. La gouvernance du programme



### 2.2.1. Le Groupe d'Action Locale

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen LEADER, les acteurs socio-économiques privés et publics du territoire se constituent en un Groupe d'Action Locale (désigné par l'acronyme GAL) afin de mettre en œuvre un plan de développement dans le cadre d'une stratégie territoriale. C'est l'instance de concertation publique/privée.

Les membres du GAL sont :

- des élus du territoire,
- des acteurs privés représentant les différents secteurs d'activités du territoire,
- des acteurs associatifs et autres représentants des groupes d'intérêts locaux existants.

Le GAL est responsable de l'élaboration et du suivi de la stratégie définie sur le territoire. Il confie au Comité de Programmation la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Il se réunit une fois par an pour faire un état d'avancement du programme et travailler sur une ou plusieurs thématiques en lien avec la stratégie LEADER.

Depuis 2017, le GAL s'est réuni à 3 reprises.

### **RéGAL#1 Drôme des Collines Valence Vivarais le 4 avril 2018 au Domaine de Chantesse à St Donat**

Au cours de cet après-midi convivial de rencontre et d'échanges, à l'aide d'outil interactif, les personnes présentes ont pu :

- Se connaître et se reconnaître,
- Comprendre le programme avec l'éclairage de porteurs de projets :
  - o Maison de Quartier des Ors Romains - Projet de conserverie mobile ;
  - o Mairie de Champagne - Aménagement des berges du Rhône ;
  - o Centre socio-culturel de Tournon et ARCHE Agglo - Projet commun pour la création d'un espace ressources pour seniors/personnes handicapées et camping-car itinérant.
- Partager les objectifs et les enjeux pour le territoire,
- Initier des chantiers pour le territoire dans le cadre du programme LEADER avec un travail en atelier.



### **RéGAL#2 Drôme des Collines Valence Vivarais le 19 décembre 2019 à ARCHE Agglo à Mauves**

Les membres du Comité de Programmation avait convié l'ensemble des partenaires du territoire afin de visionner en avant-première le film sur le programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais, de faire un point d'étape sur le programme et d'échanger sur l'innovation.

Les objectifs de cette rencontre étaient de :

- S'informer sur le programme LEADER,
- Valoriser les projets réalisés ou en cours de réalisation,
- S'appropriier l'innovation territoriale.



Les personnes présentes ont partagé un temps de valorisation autour de trois projets financés par LEADER et une réflexion sur l'innovation à l'appui de 3 questions :

- Qu'est ce qui est innovant dans le projet ?
- Comment peut-on favoriser la reproduction, le transfert, la duplication du projet ?
- Est-ce que cela commence à être approprié par les usagers ?

### **RéGAL#3 Drôme des Collines Valence Vivarais le 20 octobre 2020 aux Oiseaux de Passage à Claveyson**

Etaient conviés à cette rencontre les membres du Comité de Programmation, autant les anciens que les nouveaux membres désignés, et les techniciens des EPCI et de la Région. En cette période de crise sanitaire, il n'avait pas été souhaité d'élargir cette rencontre du GAL à l'ensemble des partenaires.

Cette rencontre a permis de :

- Faire connaissance entre anciens et nouveaux membres du Comité de Programmation,
- S'informer et s'appropriier le programme LEADER.



Les membres présents étaient répartis en 3 groupes et échangeaient autour d'une question avant de partager leurs réponses avec les autres groupes.

Groupe 1 : Pour les nouveaux membres du Comité de Programmation :

Qu'est-ce que vous avez envie de savoir sur LEADER de la part des anciens membres ?

Groupe 2 : Pour les anciens membres du Comité de Programmation :

Qu'est-ce que vous avez envie de dire sur LEADER aux nouveaux membres ?

Groupe 3 : Pour les référents techniques :

Qu'est-ce que vous avez envie de dire aux membres du Comité de Programmation sur le rôle du référent technique dans chaque EPCI, de la référente technique de la Région ?

Puis Frédéric de FLAUGERGUES et Albert VAN LIERDE ont fait une synthèse autour de 4 questions sur le programme LEADER.

Ces rencontres sont toujours riches en échange et permettent de communiquer sur les projets financés dans le cadre du programme européen LEADER.

### 2.2.2. Le Comité de Programmation

#### Son rôle

Le Comité de Programmation est l'organe décisionnel du GAL.

Il est chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER. Cette stratégie et les actions sont évaluées tout au long de la vie du programme LEADER.

C'est également l'instance qui décide du soutien apporté au titre de LEADER (mesure 19 du FEADER) aux maîtres d'ouvrage ayant déposé une demande de financement.



Le Comité de Programmation valide les projets sollicitant une subvention européenne sur le programme LEADER en 2 étapes :

- La sélection des projets : après audition du porteur de projet, les membres du Comité évaluent les projets à l'aide de la grille de sélection complétée par le porteur de projet.
- Des critères de sélection ont été définis par le Comité de Programmation.
- La programmation des projets : les membres du Comité votent la programmation de l'opération en attribuant un montant de subvention LEADER.

Le Comité de Programmation rend compte de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du programme LEADER au GAL, ainsi qu'à toute personne souhaitant des informations sur le programme LEADER.

#### Sa composition

Le Comité de Programmation est composé de 15 membres titulaires et de 15 membres suppléants :

- 6 élus titulaires et 6 suppléants représentant 40% des membres issus du collège public,
- 9 élus titulaires et 9 suppléants représentant 60% des membres issus du collège privé.

Depuis son installation, la composition du Comité de Programmation a évolué à plusieurs reprises (juin 2018, octobre 2019 et décembre 2020). Ces modifications sont faites par notification après validation par le Comité.

Les membres du Comité de Programmation du collège public ont été désignés initialement en tant qu'élus des communes du territoire tout en respectant une répartition géographique par intercommunalité du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais.

Les membres du Comité de Programmation du collège privé sont élus à l'issue de candidatures spontanées au sein du GAL en tenant compte d'un ou plusieurs des critères suivants :

- des thématiques de la stratégie LEADER,
- une appartenance à une structure de droit privé en lien avec la thématique,
- de la parité homme-femme,
- et une répartition géographique sur l'ensemble du territoire.

Au 31 décembre 2020, 4 postes du collège privé n'étaient pas pourvus.

Données extraites du RAMO 2021

<u>Suivi annuel du fonctionnement du Comité de Programmation</u>	2017	2018	2019	2020
Nombre de membres du Comité de programmation du GAL	30	29	26	26
dont nombre de membres privés	18	17	14	14
dont nombre de membres publics	12	12	12	12
Nombre de Comités de programmation tenus dans l'année	5	5	6	3
Nombre total de membres participants aux Comités de programmation de l'année	54	65	63	43
dont nombre de membres privés	33	41	40	26
dont nombre de membres publics	21	24	23	17
Taux moyen de participation des membres au Comité de programmation	36%	45%	40%	55%

### Ses rencontres

L'ensemble des membres titulaires et suppléants sont invités à participer au Comité de Programmation sans distinction. La distinction entre titulaires et suppléants n'est effectuée qu'au moment du vote où le binôme (titulaire et suppléant) est invité à se consulter pour avoir un vote commun.

Pour ces rencontres, un ordre du jour type a été instauré avec les points suivants :

- Validation du compte-rendu de la réunion précédente,
- Point d'étape depuis la réunion précédente,
- Point sur la stratégie,
- Sélection et programmation des dossiers,
- Questions diverses.



Pour les rencontres du Comité de Programmation, les membres (titulaires et suppléants) sont invités et informés de l'ordre du jour au moins 12 jours avant la réunion. Les éléments nécessaires à la sélection et à la programmation (fiche navette et grille de sélection à minima) sont adressés au minimum 5 jours avant la rencontre.

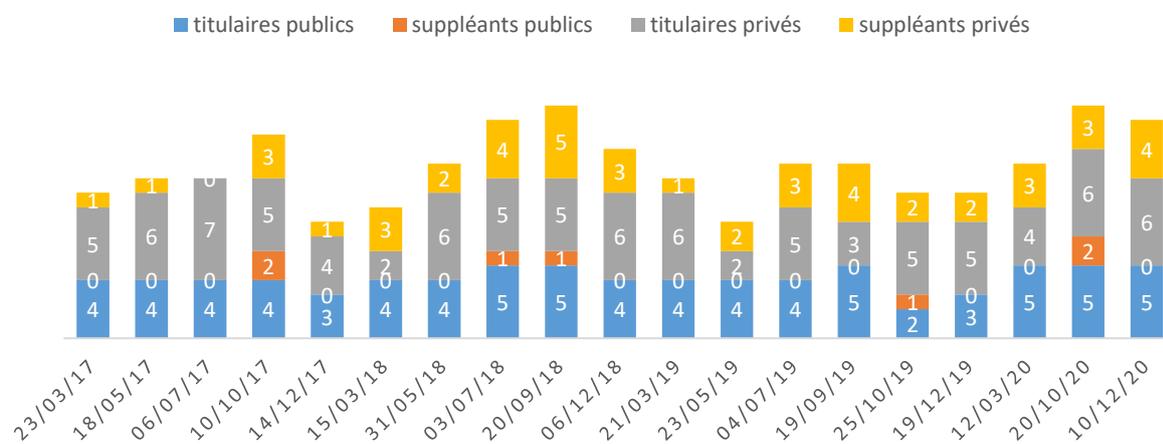
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Comité de Programmation s'est réuni à multiples reprises :

- En 2017**
  - Le 23 mars dans les locaux d'ARCHE Agglo à St Donat sur l'Herbasse,
  - Le 18 mai dans les locaux d'ARCHE Agglo à St Donat sur l'Herbasse,
  - Le 6 juillet au Pôle de services numériques à Tournon sur Rhône,
  - Le 10 octobre dans les locaux de la CC Porte de DrômArdèche à St Vallier sur Rhône,
  - Le 14 décembre à la Maison de Quartier des Ors à Romans sur Isère,
- En 2018**
  - Le 15 mars sur le site de la Teppe à Tain l'Hermitage,
  - Le 31 mai dans les locaux d'ARCHE Agglo à St Donat sur l'Herbasse,
  - Le 3 juillet dans les locaux du département de la Drôme à Rovaltain,
  - Le 20 septembre à la MJC de St Donat sur l'Herbasse,
  - Le 6 décembre à la MFR de Mondy à Bourg-de-Péage,
- En 2019**
  - Le 21 mars au lycée Terre d'Horizon à Romans,
  - Le 23 mai à la mairie de Tain l'Hermitage,
  - Le 4 juillet à la MFR de Châteauneuf sur Isère,
  - Le 19 septembre à la MJC de St Donat sur l'Herbasse,
  - Le 25 octobre à la salle Athéna à Claveyson,
- En 2020**
  - Le 19 décembre dans les locaux d'ARCHE Agglo à Mauves,
  - Le 12 mars à la mairie de Peyrins,
  - Le 20 octobre aux Oiseaux de Passage à Claveyson,
  - Le 10 décembre dans les locaux d'ARCHE Agglo à St Donat sur l'Herbasse et en visio

Ces rencontres ont lieu sur l'ensemble du territoire au plus proche des porteurs de projets qui sont auditionnés.

La répartition entre titulaires et suppléants de chacun des collèges est la suivante :

### Répartition des personnes présentes entre titulaires / suppléants et collège public / privé



Au cours de ces 19 rencontres, le double quorum a été atteint à chaque fois.

Pour respecter ce double quorum, à minima 8 membres doivent être présents dont 60% du collège privé.



### **2.2.3.2. Le groupe de travail Vie du GAL**

Lors de la première réunion du groupe Vie du GAL a défini son rôle autour des questions évaluatives et des orientations données. Il a été créé suite à l'échec de fonctionnement d'un bureau trop restreint (difficulté à se réunir).

En 2017, 4 thèmes de travail ont été identifiés :

1. Le travail partenarial avec les porteurs de projets et les 3 EPCI porteurs de la démarche,
2. Le règlement intérieur pour le fonctionnement du programme LEADER et ses instances,
3. Le lancement du site internet : ce site constitue une primo information au programme LEADER pour faire gagner du temps sur les informations transmises. Il a été réalisé sur un support gratuit, dès 2016,
4. La préparation de la réunion annuelle du GAL, temps fort qui réunit les acteurs du territoire.

Ce groupe a donc traité de questions ou de thématiques différentes, nécessaires dans la vie du programme LEADER (évaluation, coopération, préparation de la réunion annuelle du GAL...).

### **2.2.3.3. Le groupe de travail Vie du GAL / évaluation**

En 2018, les groupes de travail Vie du GAL et évaluation ont fusionné en 1 seul groupe de travail.

Au cours de ces différentes rencontres, ce groupe a travaillé sur :

- L'enveloppe complémentaire,
- Le lancement de la coopération,
- Le film LEADER,
- Le renouvellement des membres du collège privé du Comité de Programmation,
- La préparation des rencontres du GAL,
- L'innovation.



### **2.2.3.4. Le groupe de travail innovation**

Lors d'une séance en 2020, accompagnée de Mylène THOU, chargée de mission Valorisation des recherches et innovations à Cap Rural, le groupe de travail a travaillé sur l'innovation afin d'améliorer la qualité de sélection des dossiers notamment dans le cadre de l'Appel à projets Développement Culturel.

Après échanges entre les personnes présentes sur la définition de l'innovation, une définition commune a été partagée.

Puis, une définition des différentes innovations a été présentée.

## Eléments de définition

L'innovation	L'innovation sociale	L'innovation territoriale
c'est l'introduction de quelque chose de <b>nouveau</b> dans un <b>contexte donné</b> , et qui va <b>se répandre</b> et induire du <b>changement</b> dans les <b>pratiques</b> et les <b>normes sociales</b> (manière de faire, de voir et de penser d'une société).	c'est une innovation qui induit du changement <b>positif</b> pour la société. Elle améliore la vie quotidienne des individus et des collectifs, et les relations entre eux. Elle <b>répond à un besoin, un problème et/ou une aspiration sociale</b> dans un objectif d' <b>intérêt général</b> .	c'est un processus d' <b>innovation sociale</b> qui répond à un <b>besoin social spécifique à un contexte local</b> . Elle débouche sur de nouvelles formes de services, de valorisation des ressources locales, d'organisation et de gouvernance, <b>au bénéfice des habitants du territoire</b> et de manière <b>spécifique à ce territoire</b> . Elle induit du <b>changement</b> dans les <b>manières dont le territoire, ses acteurs et ses habitants vivent, s'organisent et décident ensemble</b> .

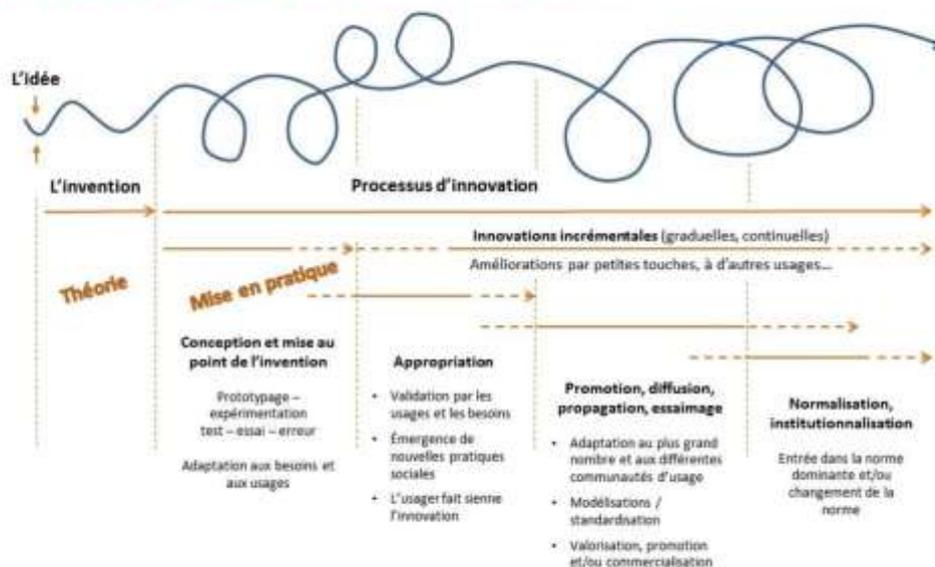


L'ensemble des personnes présentes ont ensuite échangé autour des différents aspects de l'innovation. L'innovation revêt d'un processus dynamique, lors de la création d'une innovation, une autre peut se joindre. Au départ, l'innovation peut être limitée à un groupe de personnes, puis elle va se diffuser.

Les phases clés du processus d'innovation :

- 1/ Inventer,
- 2/ Concevoir et expérimenter,
- 3/ Favoriser l'appropriation,
- 4/ Promouvoir et diffuser,
- 5/ Normer et institutionnaliser.

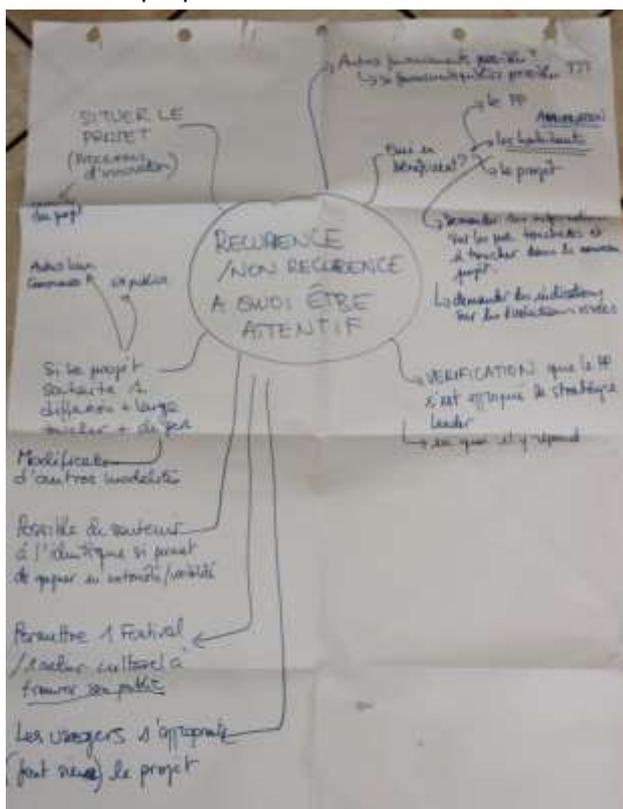
## Le processus d'innovation



Remarque : Dans la phase de conception, il peut y avoir des boucles « avec des retours en arrière ».

A partir des fiches navettes et des grilles de sélection de 3 porteurs projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à projets Développement Culturel 2019, les points d'attention en cas de reconduction ont été définis, à savoir :

- Le profil des usagers : y-a-t-il une diversité de publics, un élargissement des bénéficiaires (par exemple les habitants...)?
- Le profil des partenaires : est-ce qu'il y a des partenaires différents par rapport à l'année antérieure?
- L'espace géographique concerné : est-ce que le projet touche d'autres lieux, autres communes, autres territoires par rapport à l'année antérieure?
- Les pratiques culturelles : y-a-t-il une diversité ou une spécificité des initiatives culturelles proposées?



Groupe de travail Vie du GAL du 20.02.20 sur l'innovation :  
Réalisation d'une carte mentale sur les projets culturels récurrents

Suite à cette rencontre, les points abordés ont été repris dans la rédaction de l'Appel à projets Développement Culturel 2020, la grille de sélection en lien et les documents de communication.

### **2.2.3.5. Le groupe de travail coopération**

Le groupe de travail coopération s'est réuni une première fois le 20 octobre 2017.

Lors de cette rencontre, les personnes présentes ont pu se familiariser avec cette notion « coopération ». Puis, un travail collaboratif du groupe a été effectué pour rédiger 3 offres de coopération. Ces offres de coopération ont été ensuite communiquées auprès de Cap Rural, qui les a diffusées au Réseau rural français, dans le réseau des autres GAL français, lors du Forum LEADER à Courpière le 9 novembre 2017 ou encore dans le réseau des GAL européens, au Séminaire européen Cooperact les 29 et 30 avril 2019 à Lille. Si tous ces temps forts et envois numériques ont permis de se mettre en réseau et échanger autour des offres, aucun partenaire de coopération n'a été trouvé pour autant. Côté GAL d'autres pays européens, il a été constaté une meilleure anticipation, dès le début de programme, pour aller vers des coopérations transnationales.

Suite à des rencontres en 2017 et 2018, notamment lors d'un GAL au Pays Voironnais, un projet de coopération a été envisagé entre les 2 GAL. La thématique retenue était en lien avec la fiche-action 2,

sur des enjeux de vitalité sociale, concernant l'accompagnement des publics fragiles, notamment sur l'isolement des séniors.

Mme SYBELIN, de la Direction de la Cohésion sociale d'ARCHE Agglo, est venue témoigner en groupe de travail sur l'importance de la thématique des séniors, de la nécessité d'actions de coopération entre acteurs et des partenariats à créer.

Le Groupe de travail coopération a participé aux différentes rencontres qui ont eu lieu avec le GAL du Pays Voironnais.

### **2.2.3.6. Le groupe de travail stratégie alimentaire**

En 2017, Cap Rural avait organisé des temps d'échanges et de partages d'expériences sur cette thématique les 13 avril et 7 juillet.

Le groupe de travail stratégie alimentaire ne s'est réuni qu'une seule fois le 5 octobre 2017 avec notamment un expert externe Pierre BOCQUET, Directeur de la MFR d'Anneyron.

Les échanges du groupe de travail ont permis d'avancer sur les orientations possibles pour le territoire en matière d'alimentation :

- Sensibiliser les jeunes sur la dimension sociale/éducative des repas et de l'alimentation,
- Aider à communiquer auprès des agriculteurs,
- Faire connaître les produits et les savoir-faire,
- Compiler et partager des expériences réussies sur l'alimentation,
- Entamer une démarche de coopération avec le GAL Jeune Loire.

Les groupes de travail LEADER ont une pertinence pour le territoire s'ils peuvent répondre à une problématique avec les moyens et les acteurs nécessaires. Au vu de la faible mobilisation et l'absence de moyens dédiés, ce groupe de travail n'a pas été remobilisé.

Une articulation avec les EPCI, avec Valence Romans Agglo en l'occurrence, a été recherchée. En effet, l'intercommunalité, depuis 2015, a mis en place une stratégie intégrée, partant de l'installation/transmission des exploitations, au développement de circuits courts, ou la création de nouvelles filières autour de l'alimentation.

La suite des travaux s'est donc poursuivie par la participation de représentants du programme LEADER (membre du Comité de Programmation, chargée de mission) à divers groupes :

- au niveau régional :

De 2017 à 2018, Cap Rural a animé un groupe de travail sur les questions de « mobilisation et de coopération entre acteurs en faveur de stratégies alimentaires territoriales ». Plusieurs temps de travail ont été proposés et organisés en présentiel pour alimenter la réflexion des agents et les outiller pour conduire leurs travaux.

A partir de 2020, la proposition de Cap Rural a évolué avec la mise en place d'un groupe d'échange de pratiques pour mettre en réseau les agents en responsabilité sur des démarches alimentaires de territoire et leur permettre de partager des questions ou difficultés auxquelles ils sont confrontés.

- au niveau intercommunal et au-delà :

\* Du printemps 2018 à l'été 2019, s'est déroulée l'étude prospective Afterres 2050. Elle a constitué l'étape 2 du Projet Agricole et Alimentaire Durable du territoire, porté et animé par Valence Romans Agglo, en étroite collaboration avec les acteurs locaux et partenaires de l'ensemble de la filière alimentaire.

\* Start up de Territoire et Territoire d'Innovation : La démarche Start up de territoire a été menée sur le territoire de Valence Romans Agglo de 2017 à 2019. L'énorme mobilisation des acteurs locaux a

permis d'obtenir une dotation de près de 22 millions d'euros, dans le cadre de l'Appel à projets national « Territoire d'Innovation ». Elle va bénéficier au territoire de Valence Romans pour répondre, par l'entrepreneuriat, aux défis sociaux, économiques et écologiques. De nombreux projets touchent la thématique alimentaire.

#### 2.2.4. Le Comité Technique et l'inter-EPCI

Un Comité Technique regroupant les techniciens des EPCI et des membres du Comité de Programmation a été mis en place en juillet 2017.

Ces rencontres biennuelles avaient comme objectifs de :

- Faire des liens entre les EPCI et le programme LEADER,
- Poursuivre l'appropriation du programme LEADER,
- Porter à connaissance du Comité Technique les dossiers en cours,
- Faire un point d'avancement sur le programme LEADER : appels à projets, à candidature, bilan...
- Préparer les appels à projets ou appels à candidature dans le cadre du programme LEADER.



Fin 2019, il a été décidé d'abandonner cette instance.

A partir de 2019, un inter-EPCI s'est réuni pour travailler sur la convention financière, qui lie les 3 EPCI, au regard des moyens humains nécessaires pour animer et gérer le programme LEADER. La demande d'aide LEADER sur l'animation finance à hauteur de 80% les postes nécessaires. Les 20% restants sont donc répartis entre les 3 EPCI, déduction de la subvention LEADER. L'inter-EPCI traite également des thématiques en lien direct avec le programme LEADER : stratégie, coopération, enveloppe complémentaire attribuée par la Région...

L'inter-EPCI sera également un interlocuteur privilégié dans la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région à l'automne 2021.

#### 2.2.5. Une équipe technique dédiée

Les moyens humains dédiés au programme sont de 2 ETP : une chargée de mission et une gestionnaire. Suite à la réorganisation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'équipe technique a changé. Deux nouvelles personnes ont été nommées sur ces postes : Marielle BRUYAS en tant que chargée de mission et Stéphanie TARDY en tant que gestionnaire du programme LEADER. D'une équipe technique LEADER reliée à des compétences thématiques (autres chargés de mission à l'intérieur d'une même structure), il a fallu réinventer une organisation territoriale sur le périmètre le plus peuplé des programmes LEADER en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour rappel, leurs missions sont les suivantes :

##### **Animer et coordonner la mise en œuvre du programme (1 ETP) :**

- Assurer le lien avec l'autorité de gestion relativement à la stratégie LEADER,
- Animer et coordonner le GAL et le Comité de Programmation,
- Coordonner la mise en œuvre des actions,
- Conduire des actions dans le cadre du programme,
- Construire et animer la stratégie d'évaluation du programme,
- Participer aux réseaux régionaux et nationaux en lien avec le programme ou la stratégie,
- Mettre en œuvre et animer le volet coopération de la stratégie (sous-mesure 19.3 du PDR),
- Faire du lien avec les autres acteurs du territoire (Conseil de Développement, Maisons Familiales...).

### **Assurer le suivi administratif, juridique et financier du programme (1 ETP) :**

- Assurer le lien avec l'autorité de gestion relativement au suivi administratif, juridique et financier,
- Co-animer le GAL et le Comité de Programmation,
- Assurer le suivi juridique et administratif des dossiers de subvention (accompagnement du porteur de projet, mise en paiement, contrôles, etc.),
- Participer aux réseaux Régionaux et nationaux en lien avec les missions du poste,
- Construire et mettre en œuvre une stratégie de suivi du programme (outils d'aide à la décision, mise en œuvre des décisions, calendriers de réalisation, etc.),
- Construire et co-animer la stratégie d'évaluation du programme,
- Suivre le volet coopération de la stratégie (sous-mesure 19.3 du PDR).

### **Actions transversales à l'équipe LEADER :**

- Sensibiliser les EPCI (élus et techniciens) et les porteurs de projets sur la stratégie du programme LEADER (esprit /plus-value du LEADER),
- Poursuivre la formation de l'équipe de gestion et d'animation du GAL ainsi que les membres du Comité de Programmation dans la mise en œuvre du programme,
- Accompagner les porteurs de projets, les aider, à monter leur projet et à remplir leurs dossiers de demande d'aides et de paiement ou si nécessaire les orienter vers d'autres fonds européens,
- Accompagner les membres du Comité de Programmation, nouvellement élus, dans leur processus de validation,
- Organiser les différents comités nécessaires à la gestion du programme (comité technique, Comité de Programmation, groupes de travail...),
- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication (outils de communication, de gestion et de suivi),
- Communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER.



Depuis 2017, l'Equipe technique travaille en concertation sur ces tâches communes :

- L'organisation des instances (GAL, Comité de Programmation, groupe de travail...),
- Les formations continues obligatoires sur LEADER (Cap Rural, Région, autres GAL),
- Les rencontres avec les porteurs de projets,
- L'instruction des dossiers de demande de subvention et de paiement,
- Les visites sur place des dossiers d'investissement,
- Les échanges avec l'Autorité de Gestion : Natacha SALLES, chargée de mission développement rural,
- Le travail sur l'enveloppe complémentaire : prospection, inter EPCI,
- Le travail sur le volet coopération : de la définition du projet de coopération au suivi du projet (COFIL coopération, réunion inter-EPCI pour cofinancements...),
- La préparation des demandes de paiement animation et fonctionnement LEADER,
- Le travail sur l'évaluation : bilan annuel, compte rendu d'exécution, RAMO, évaluation finale,
- L'élaboration et la mise à jour des outils de communication (formulaires et annexes, guide du porteur de projet...), du site internet...

Données extraites du RAMO 2021

<b>SUIVI ANNUEL Animation du GAL</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre annuel de mois-agent affectés à l'animation	24	24	24	24
Nombre d'actions d'animation réalisées dans l'année	35	25	40	54
dont nombre de réunions d'information* (y compris coopération)	3	3	19	34
dont nombre de formations	21	14	10	12
dont nombre d'actions de communication	11	8	11	8

### 3. DES QUESTIONS EVALUATIVES AUX PRINCIPAUX RESULTATS

#### 3.1. L'évaluation du programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais



Le GAL / Comité de Programmation a une obligation de suivi du programme LEADER.

A ce titre, il abonde, au cours de son déroulement, un cadre donné par l'Autorité de Gestion :

- Le RAMO (Rapport Annuel de Mise en Œuvre),
- Un bilan à mi-parcours,
- Des fiches sur les projets exemplaires du programme LEADER.

La Région attend pour chacun des GAL une évaluation finale pour la période depuis le conventionnement jusqu'au 31 décembre 2020. Toutefois, les programmations sont possibles jusqu'au 31 octobre 2022 et les paiements jusqu'au 30 juin 2025.

Les conclusions de cette évaluation devront être prise en compte dans l'élaboration de la nouvelle candidature en termes de stratégie, gouvernance, périmètre et font partie des critères de notation de la future candidature.

Au niveau du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais, un groupe de travail issu du Comité de Programmation suit l'évaluation depuis 2017.

Les objectifs de l'évaluation du programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais sont :

- De communiquer sur le programme et les projets cohérents au regard de la stratégie,
- De répondre aux questions évaluatives validées par le Comité de Programmation et pour la durée du programme,
- De justifier de l'utilisation des fonds publics européens sur le territoire,
- De mieux utiliser les ressources pour répondre aux besoins des porteurs de projets.

#### 3.2. La méthodologie de travail

La méthodologie de l'évaluation finale du programme s'est tournée vers une autoévaluation.

Cette dernière est couramment utilisée dans les programmes LEADER. Certains GAL d'Auvergne-Rhône-Alpes ont pris en complément l'appui d'un stagiaire. En raison du contexte sanitaire de 2021, les conditions d'accueil de stagiaires ont été rendues difficiles, avec des périodes de stage, parfois repoussées à l'automne 2021, rendant la mission incompatible avec le calendrier de l'évaluation finale. Ce travail s'est donc fait à budget constant avec les moyens humains constants.

L'Autorité de Gestion a proposé aux GAL d'Auvergne-Rhône-Alpes de finaliser ce travail pour fin septembre 2021.

Une évaluation en mode « auto » est une évaluation où :

- On s'implique soi-même dans l'exercice :
  - « Une implication forte du sujet dans un processus d'évaluation » (Allal, 2004)
- On évalue un objet à soi :
  - « Un processus de production par soi-même d'un jugement de valeur (de qualité, d'acceptabilité...) concernant l'effectuation de sa propre activité ou de ses résultats » (Hadjji, 2012)
- On définit soi-même sa méthode de travail :
  - « Un auto-questionnement de son action et de ce qu'elle produit » (Vial, 2015)

Cette autoévaluation est réalisée dans le but de :

- Rendre compte de ce que le programme a permis au regard des objectifs fixés : réalisations, résultats, effets ;
- Participer au renforcement des capacités réflexives au sein de la structure et des parties prenantes au projet ;
- Aider au pilotage pour décider de poursuivre ou d'arrêter le programme LEADER. Des préconisations seront faites s'il y a poursuite.

Pour notre GAL, les deux questions évaluatives retenues par le Comité de Programmation du 10 octobre 2017 sont :

- Question 1 : Comment fonctionne le partenariat public /privé sur le territoire ?  
Comment fonctionne le Comité de Programmation et le GAL sur le territoire ?
- Question 2 : Comment les acteurs du territoire se sont appropriés la stratégie LEADER ?

Afin de répondre à ces 2 questions, un référentiel d'évaluation (feuille de route) du programme a été élaboré afin de partager un socle commun en matière de critères de jugement et d'indicateurs. Ce référentiel fait également un lien avec l'évaluation de l'Autorité de Gestion (RAMO).

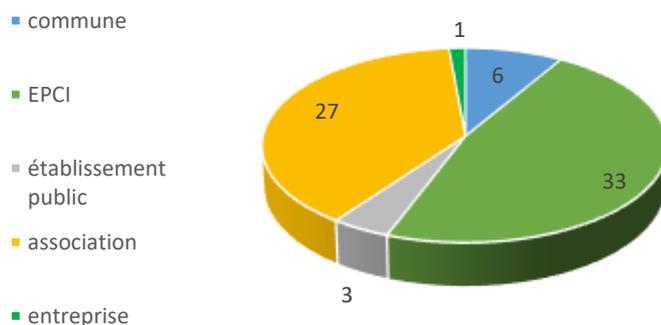
Différents outils ont également été mis en place pour « récolter » les informations/données nécessaires : fiche projet, grille de sélection, formulaires demande d'aide et de paiement, PowerPoint de présentation lors de l'audition, compte-rendu d'exécution, tableau de suivi des projets...

### 3.3. Les réponses à la question évaluative 1 : « Comment les acteurs du territoire se sont appropriés la stratégie LEADER ? »

#### 3.3.1. La répartition des dossiers selon le statut des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage qui ont bénéficié d'un accusé réception entre 2015 et 2020 sont divers.

Statut juridique des porteurs de projets ayant eu un accusé réception (en nombre de dossiers)



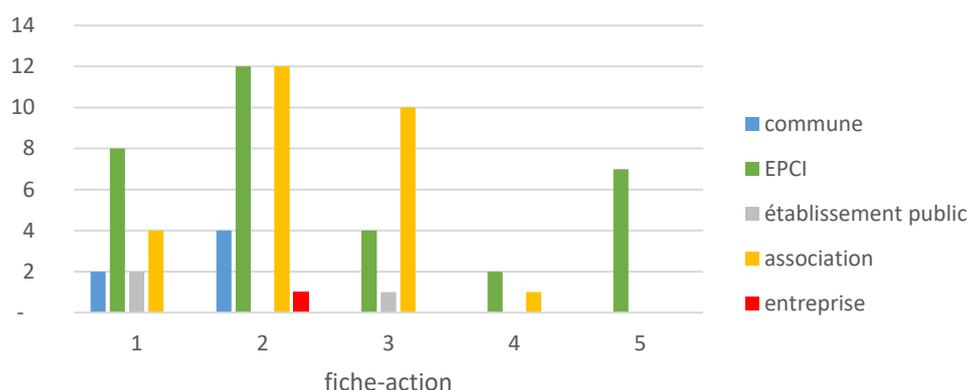
Depuis le début du programme, 70 accusés de réception ont été émis c'est à dire qu'une fiche projet et une grille de sélection à minima ont été complétées et adressées par voie postale à l'équipe LEADER.

60% des dossiers ont été déposés par des maîtres d'ouvrage publics (EPCI, commune, établissement public) et donc 40% par des maîtres d'ouvrage privés (associations ou entreprises).

7 dossiers concernent l'animation et le fonctionnement du programme LEADER.

Sur ces 70 dossiers, 7 dossiers ont été classés sans suite par les porteurs de projets (abandon ou réorientation sur d'autres financements, non éligibles).

Répartition par fiche action selon le statut des maîtres d'ouvrage  
(en nombre de dossiers)



La typologie des maîtres d'ouvrage par fiche-action est la suivante :

- La fiche-action 1 est principalement sollicitée par les structures publiques (EPCI, communes ou établissements publics) (12 dossiers),
- La fiche-action 2 est répartie entre les maîtres d'ouvrage publics et privés (29 dossiers),
- La fiche-action 3 est utilisée majoritairement par les maîtres d'ouvrage privés, par des associations (10 dossiers),
- Sur la fiche-action 4, un dossier est porté par un EPCI et un par une association.

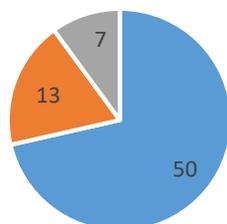
Le programme a permis de soutenir des projets associatifs ou d'entreprises qui n'auraient pas vu le jour sans le financement européen.

### 3.3.2. La répartition de la consommation du programme

La stratégie du programme du GAL s'articule autour de 2 thématiques : vitalité sociale des territoires ruraux et stratégie alimentaire durable territoriale.

Répartition des projets selon les thématiques la stratégie (en nombre de dossiers ayant eu un AR)

- vitalité sociale des territoires ruraux
- stratégie alimentaire durable territoriale
- dossiers animation programme



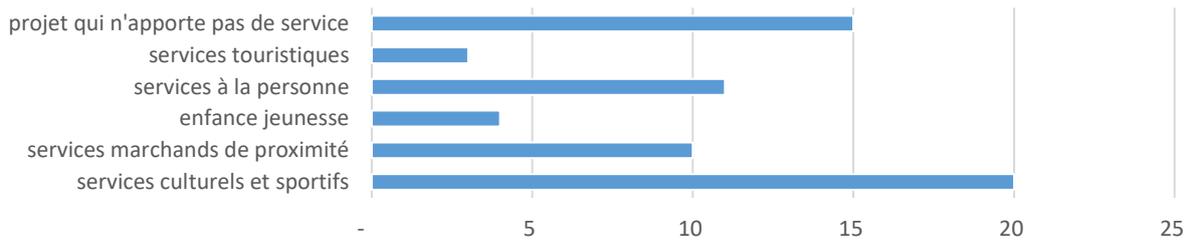
L'ensemble des dossiers qui émergent sur le programme doivent répondre à un des axes de la stratégie.

71% des projets ont émergés sur la thématique de la vitalité sociale.

De plus, la stratégie du programme LEADER permet de développer des services directs à la population. Les différents services sont sectorialisés.

76% des projets (hors FA5) apportent un service direct à la population, dont 32% un service culturel et sportif aux habitants du territoire et 17% concernent un service à la personne. Ces services permettent au territoire du GAL d'être attractif.

### services à la population (dossiers avec AR hors FA5)



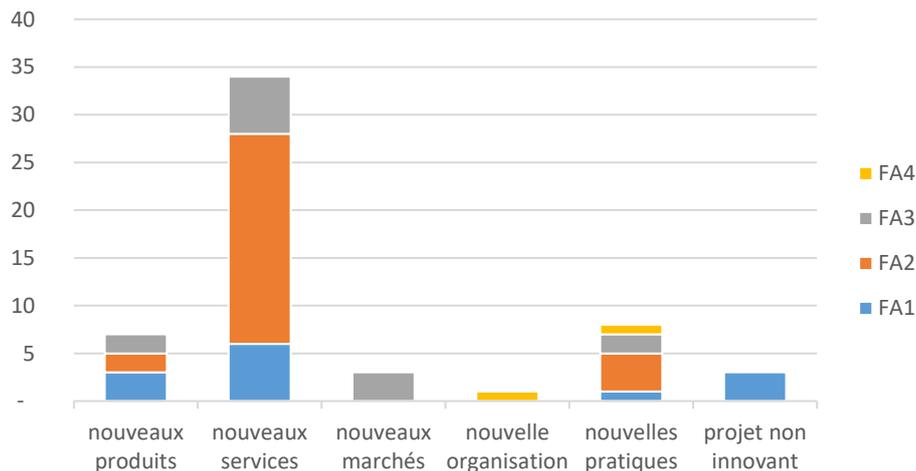
Même s'il n'y a que 21% des projets qui ont émergé sur la stratégie alimentaire, cette thématique a constitué un nouveau levier de développement des territoires, source d'innovation.

L'alimentation a été le support de création de nouvelles activités et de nouveaux services, pour réinventer la consigne de verre, mailler alimentation, itinérance et développement social, ou faire le lien entre alimentation et éducation...

Les intercommunalités se sont également appropriées cette thématique. Début 2017, uniquement Valence Romans Agglo avait démarré sa stratégie agricole et alimentaire. En 2020, 2 EPCI sur 3 étaient sur le point de déposer une candidature à un Projet Alimentaire Territorial. En 2021, Valence Romans Agglo et ARCHE Agglo ont été labellisées par le Ministère de l'Agriculture. Quant à la Communauté de communes de Porte de DrômArdèche, elle a entamé une réflexion sur les enjeux alimentaires pour le territoire, notamment sur la restauration collective et les nouvelles filières agricoles.

L'innovation a été aussi traitée de façon transversale sur l'ensemble des projets car elle constitue l'un des principes fondateurs d'un programme LEADER. Elle représente un des critères de sélection des projets, que l'on retrouve dans la grille de sélection commune à l'ensemble des projets déposés.

### Caractère innovant des projets ayant eu un accusé réception (hors FA5 et projets annulés)



61% des projets financés dans le cadre du programme LEADER sont des projets innovants qui apportent de nouveaux services à la population du GAL.

De nouvelles pratiques innovantes représentent 14% des projets qui ont eu un accusé réception.

Seulement 2% créent une nouvelle organisation pour le territoire.

### 3.3.3. La sélection des projets

Au 31 décembre 2020, 48 dossiers ont été sélectionnés par le Comité de Programmation. Donc, 48 porteurs de projets ont été auditionnés par les membres au regard des 3 piliers de la grille de sélection :

- Pertinence du programme au regard de la stratégie du programme,
- Lien avec le Développement Durable,
- Caractère innovant du projet.

Lors de cette audition, les membres émettent une note sur 20 à chacun des projets.

Pour être sélectionné le projet doit obtenir une note égale ou supérieure à 10. Dans le cadre des appels à candidature, cette note doit être égale ou supérieure à 11 ou 12.

Enfin, pour les appels à projets développement culturel, la note est sur 30 et doit être égale ou supérieure à 18 pour que le projet soit retenu.



	Note la plus basse	Note la plus haute	Note moyenne des projets
Appel à projets développement culturel	18/30	23.5/30	14.12/20
Appel à candidature (FA 1.3 et 2.3)	11.5/20	15/20	13.25/20
Autres projets	10/20	18/20	13.65/20

Quand le projet obtient une note entre 6 et 9.99/20, le projet peut être retravaillé et présenté une seconde et dernière fois par le porteur du projet au Comité de Programmation. Depuis 2017, ce cas ne s'est pas présenté.

A ce jour, aucun dossier n'a été refusé par le Comité de Programmation en obtenant une note inférieure à 6/20. Tous les dossiers ont été sélectionnés dès la 1<sup>ère</sup> présentation du dossier en audition.

Enfin seuls 2 dossiers sélectionnés n'ont pas été programmés. Ils le seront au cours de l'année 2021.

A savoir, que les dossiers émergeant sur la FA5 « animation du programme » ne sont pas soumis à sélection.

### 3.3.4. Le taux de programmation

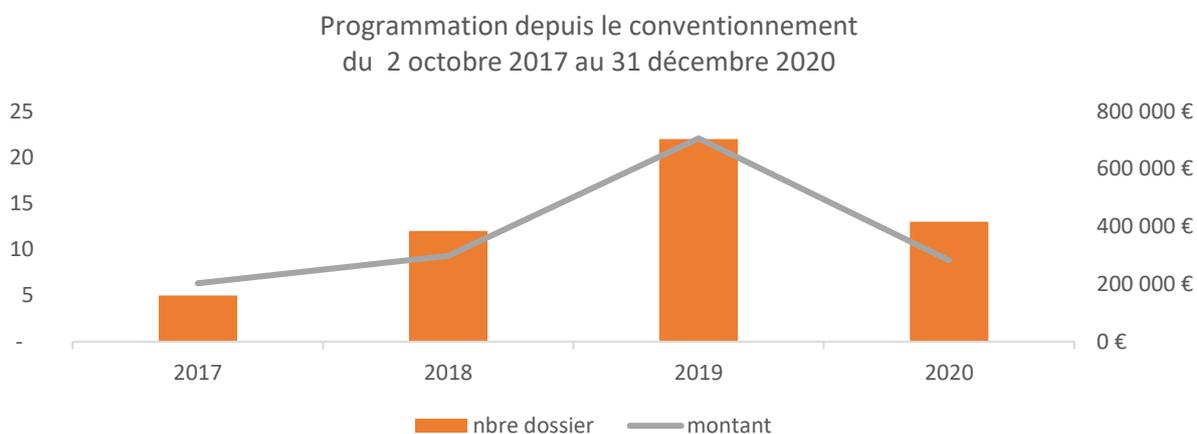
En annexe de la convention, un profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter a été établi sur proposition de l'Autorité de Gestion. Ces montants annuels indicatifs à atteindre devaient permettre de consommer l'intégralité de l'enveloppe et d'éviter ainsi tout dégagement d'office (retour des crédits non utilisés à l'Europe). L'objectif de consommation de 100% de l'enveloppe est un objectif pour le GAL.

La convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Gestion, l'Agence de Services et de Paiement, Organisme Payeur, le Groupe d'Action locale (GAL) Drôme des Collines Valence Vivarais et la Communauté d'Agglomération Hermitage Tournonais Herbasse Pays de St Félicien – ARCHE aggro, structure porteuse du programme a été signée le 2 octobre 2017.

Il n'était donc pas possible pour le GAL de programmer des dossiers avant la signature de cette convention.

De plus, les outils de gestion ont été déployés au niveau des GAL seulement à l'été 2018. A partir de cette date, le rattrapage des dossiers antérieurs a pu être fait.

Pour rappel, le Comité de Programmation peut programmer un dossier c'est-à-dire valider le montant de subvention au centime près que lorsque le plan de financement est définitif et que l'ensemble des financeurs ont validé et notifié leur montant de subvention. Le financement LEADER intervient toujours en dernier.

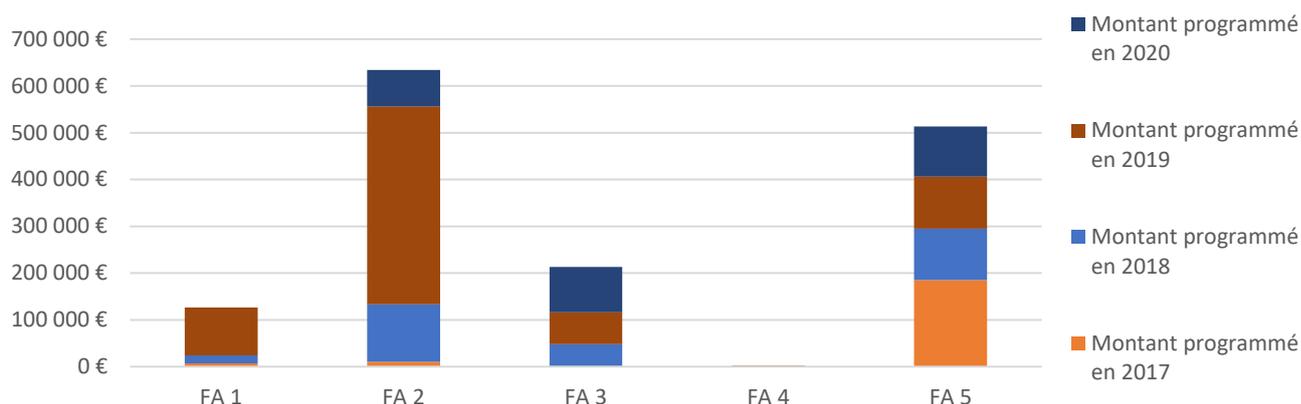


Entre le 2 octobre 2017 (date de conventionnement) et le 31 décembre 2020, 72% de l'enveloppe du programme a été programmée sur l'ensemble des fiches-actions.

Certaines fiches-actions sont programmées pratiquement dans leur intégralité, notamment la fiche-action 2.

fiche-action	montant programmé de subvention entre 2017 et 2020	part de l'enveloppe programmée
FA n°1 - Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et les acteurs	126 183 €	32%
FA n°2 - Renforcer l'attractivité et les solidarités du territoire	634 287 €	100%
FA n°3 - Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale de qualité	213 240 €	46%
FA n°4 - Susciter et accompagner des projets de coopération	2 530 €	4%
FA n°5 - Animer et mettre en œuvre le programme LEADER	513 350 €	99%
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 590 €</b>	<b>72%</b>

### Programmation des dossiers de 2017 à 2020 par fiche-action



Lors de la 1ère année de programmation le taux était de 14%, en 2018 de 20%, en 2019, le taux a été le plus haut, soit 47%, et en 2020, celui-ci a été de 19%.

### Répartition des enveloppes programmées fonctionnement et investissement entre 2017 et 2020



Fin 2020, 83% des dossiers programmés sont affectés à du fonctionnement contre 17% à de l'investissement.

En montant de subvention, le fonctionnement représente 71% de l'enveloppe et l'investissement 29%. Hors fiche-action 5, le montant d'un dossier moyen programmé sur les crédits LEADER est de 21 223 €, soit 14 591 € pour un dossier de fonctionnement et 48 487 € pour un dossier d'investissement.

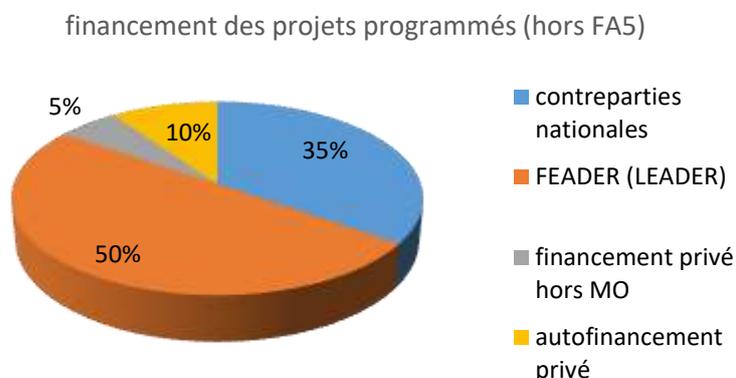
Ce montant moyen des dossiers montre que les « petits projets » font partie intégrante de la stratégie du programme.

Au 31 décembre 2020, 44 dossiers ont été engagés sur les 52 dossiers programmés. Les dossiers non engagés correspondent aux dossiers qui ont été programmés en fin d'année.

### 3.3.5. Le financement des projets

Les projets programmés ont chacun un plan de financement particulier.

Tout projet qui souhaite bénéficier d'une aide LEADER doit avoir obtenu au moins un cofinancement public c'est-à-dire une subvention de l'Etat, de la Région, du Département, d'une Communauté de Communes, d'une commune....



Hors Fiche-action 5, le FEADER représente 50% de la part de financement des projets aidés. C'est donc la source de financement principale des projets. Ce résultat montre la volonté du GAL d'apporter un maximum de FEADER aux initiatives.

En effet, la nouveauté principale de cette programmation a été l'introduction d'un taux d'aide publique fixe sur les projets. Il favorise l'optimisation des fonds européens. Le Comité de Programmation a défini un taux d'aide publique de 80% pour les maîtres d'ouvrage privés et de 100% pour les porteurs de projets publics.

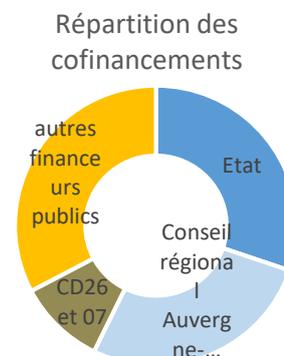
Au 31 décembre 2020, en prenant en compte tous les dossiers programmés, l'assiette éligible totale LEADER est de 1 957 135 € (hors FA5), le montant de FEADER attribué est de 976 240 € et le montant total des contreparties nationales (qui appellent une subvention LEADER) s'élève à 681 540 € (35%).

### 3.3.6. Les cofinanceurs des projets

A partir du moment où un financeur intervient en cofinancement d'un projet, ce dernier est informé de ses obligations. Dans l'hypothèse où le financeur accepte ses obligations, il s'engage à les respecter.

Ces contreparties nationales proviennent de subvention de l'Etat, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, des autres financeurs publics.

Au niveau du programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais, la part de financement apportée par les cofinanceurs varie de 4 à 13%.



### **3.3.6.1. Cofinancement de l'Etat**

L'Etat a cofinancé des projets très divers. Ces subventions provenaient de la Préfecture de Région, des Ministères, de la CARSAT, de la CAF, de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts et Consignations.... Elles représentent 30% de la part des cofinancements publics.

Pour certains projets, notamment les subventions provenant du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie associative), le montant de l'assiette commune éligible a été difficile à définir. En effet, le travail d'analyse des dépenses n'est pas effectué de la même manière suivant les cofinanceurs.

### **3.3.6.2. Cofinancement de la Région**

Le fonds régional d'intervention culturel et la conservation du patrimoine, les aides des politiques contractuelles type CDDRA ou du tourisme de pleine nature ont permis de cofinancer des projets à hauteur de 29% de la part des financements publics.

Une convention financière a été passée entre l'ASP et la Région pour donner un cadre à ces aides.

### **3.3.6.3. Cofinancement des Départements de l'Ardèche et de la Drôme**

Les Départements de l'Ardèche et de la Drôme ont peu participé au financement de ces projets car leurs subventions représentent seulement 4% de la part des cofinancements publics.

Le Département de la Drôme a signé la convention financière avec l'ASP et l'Autorité de Gestion (la Région).

Malgré la dizaine de dossiers cofinancés par le Département de la Drôme, aucun dossier n'a bénéficié d'une même instruction. En effet, pour la plupart des cas, les aides du Département étaient attribuées dans le cadre d'appels à projets ou dans des calendriers différents avec des échéances de validation différents de ceux du programme LEADER.

Les aides du Département de l'Ardèche sont minimes mais elles ont tout de même permis aux porteurs de projets privés de bénéficier d'aides LEADER et aux porteurs de projets publics de réduire leur autofinancement.

Ces subventions départementales sont encadrées par des schémas départementaux ou des appels à projets.

Le Département de l'Ardèche n'a pas souhaité que des engagements juridiques conjoints soient établis.

### **3.3.6.4. Autres financeurs publics**

La plus grosse partie des aides est apportée par les autres financeurs publics, c'est à dire les communautés de communes et éventuellement les communes.

### **Fonds d'Aide de Valence Romans Agglo pour cofinancer des projets LEADER portés par des maîtres d'ouvrage privés**

Le Conseil Communautaire de Valence Romans Agglo, lors de la séance du 18 octobre 2018, a validé la mise en place d'un fonds d'aide aux porteurs de projets privés au titre de co-financement du programme LEADER.

Pour être éligible à ce fonds, le projet doit se dérouler sur la partie de territoire de la Communauté d'Agglomération concernée par le programme LEADER et être sélectionnable en Comité de Programmation LEADER. L'avis définitif de Valence Romans Agglo est conditionné par l'avis favorable du Comité de Programmation LEADER (phase de sélection).

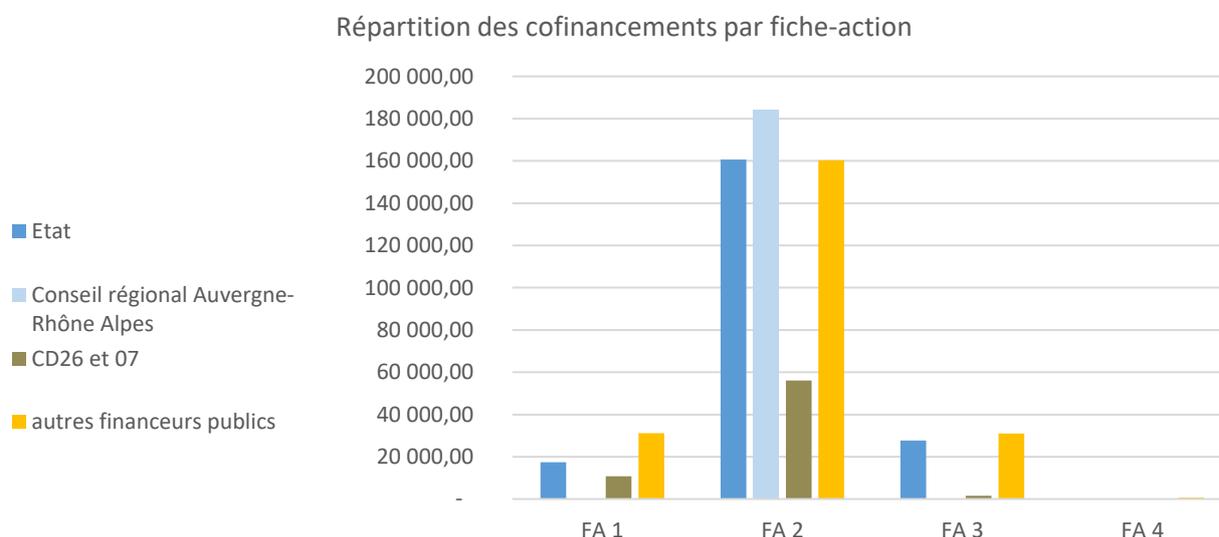
De manière transversale :

- Le projet doit être en lien avec les orientations politiques de l'agglomération et les schémas thématiques (exemple : Livre blanc tourisme, Plans d'actions Pays d'Art et d'Histoire, Stratégie Agricole...).
- Le projet est innovant et/ou apporte une offre ou une ingénierie nouvelle.
- Le projet génère un lien ville-campagne et/ou favorise un lien social.

Une enveloppe annuelle de subvention de 15 000 € pour les projets de fonctionnement et de 15 000 € pour les projets d'investissement est réservée pour cofinancer ces projets.

En conclusion, la part importante du FEADER vient équilibrer les plans de financement.

#### **3.3.6.5. La répartition de ces cofinancements selon les fiches-actions**



On peut constater que le Conseil Régional a apporté des financements uniquement sur les projets en lien avec la vitalité du territoire (fiche-action 2). Les autres cofinanceurs sont également très présents sur cet axe de la stratégie.

Les autres financeurs publics sont intervenus de manière équivalente sur les fiches-actions 1 et 3. L'Etat a également apporté des aides sur l'ensemble des fiches-actions.

La fiche-action 4 n'est pas significative car un seul projet a été programmé avant le 31 décembre 2020. Ce dernier concernait le soutien préparatoire à un projet de coopération porté par la structure porteuse, ARCHE Agglo.

### 3.3.7. L'effet levier de la subvention LEADER

L'effet levier permet de jauger l'efficacité des fonds européens. Dans cette partie, l'effet levier est considéré en terme purement technique selon la définition suivante : l'effet levier démultiplicateur interroge la capacité des fonds européens à lever des fonds nationaux. Il est, en outre, très facilement illustré étant donné qu'il s'intéresse uniquement à l'aspect financier du programme.

Pour la période 2017-2020, 52 dossiers ont été programmés. L'effet levier démultiplicateur est de 5.05. Ainsi, un euro de financement FEADER correspond 5.05 € de cout total ou un euro de fond communautaire correspond à 4.05 € de fonds nationaux.

Ce chiffre correspond à la situation vis-à-vis du montant total des projets programmés. Or les taux d'intervention LEADER fluctuent en fonction des projets ou des fiches-actions. En ce sens, le tableau suivant illustre ce ratio selon les différentes fiches-actions.

Fiche-action	cout total du projet	assiettes éligibles retenues	Subvention LEADER	effet levier démultiplificateur
FA n°1 - Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et les acteurs	435 477	218 082	126 183	3,45
FA n°2 - Renforcer l'attractivité et les solidarités du territoire	5 994 811	1 422 830	634 287	9,45
FA n°3 - Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale de qualité	445 177	313 060	213 240	2,09
FA n°4 - Susciter et accompagner des projets de coopération	3 163	3 163	2 530	1,25
FA n°5 - Animer et mettre en œuvre le programme LEADER	641 688	641 688	513 350	1,25
total	7 520 316	2 598 823	1 489 590	5,05

*En vert : Le ratio le plus élevé ; la part des cofinanceurs est la plus importante et donc la part de l'Europe est moindre.*

*En jaune : Le ratio le plus faible ; la part des cofinanceurs est la moins importante et donc la part de l'Europe est maximale.*

Toutes les fiches-actions n'ont pas le même ratio.

La fiche-action 2 a une implication de financeurs nationaux plus importante. C'est sur cette fiche-action qu'émerge l'ensemble des projets en lien avec les appels à projets développement culturel. A contrario, les cofinanceurs nationaux sont peu présents sur les projets de la fiche-action 3.

De manière globale, les plus petits projets, pour lesquels l'effet levier LEADER est important sont très souvent source d'externalités positives : nouveaux partenariats, renforcement d'emplois existants et créations, ancrage territorial renforcé, etc...

A contrario les gros investissements publics ne reflètent pas forcément cet esprit LEADER, qui n'a par ailleurs pas vocation à être un programme d'aide à l'investissement, ni d'être un simple programme de financement.

### 3.3.8. Le taux de paiement

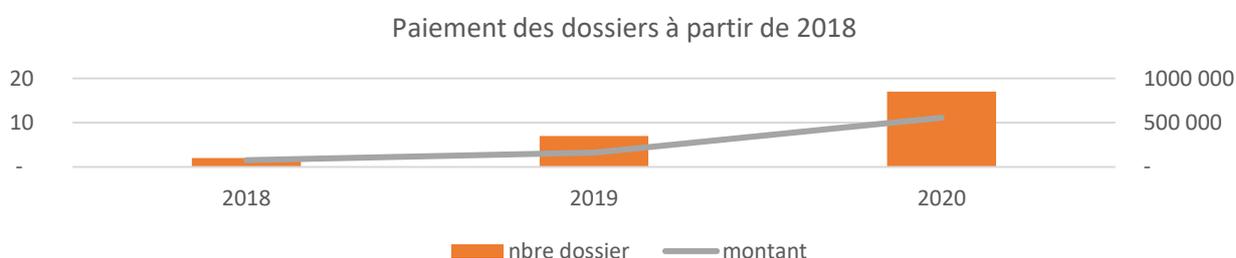
Les outils de gestion et les formations pour l’instruction des demandes de paiement ont été mis à disposition en début d’année 2019. Par la suite, l’instruction des premières demandes de paiement ont pu être faites.

Pour information, une visite sur place doit être réalisée avant mise en paiement pour tout financement de projet d’investissement « physique » : investissements matériels et travaux.

Lors de la visite sur place, il est donc nécessaire de vérifier que l’opération soit achevée et qu’elle soit conforme à la décision attributive d’aide.

La publicité FEADER doit être vérifiée également.

Depuis 2019, 7 visites sur place ont été faites après réception de la demande de paiement finale par la Gestionnaire du programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais. Les membres du Comité de Programmation sont invités également à participer à ces visites. Lorsque c’est la Région qui est GUSI, la visite sur place est effectuée par la chargée de mission régionale.



Le premier paiement de dossier a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Seuls les dossiers d’animation LEADER avaient été payés en 2018.

### 3.3.9. L’impact économique sur le territoire

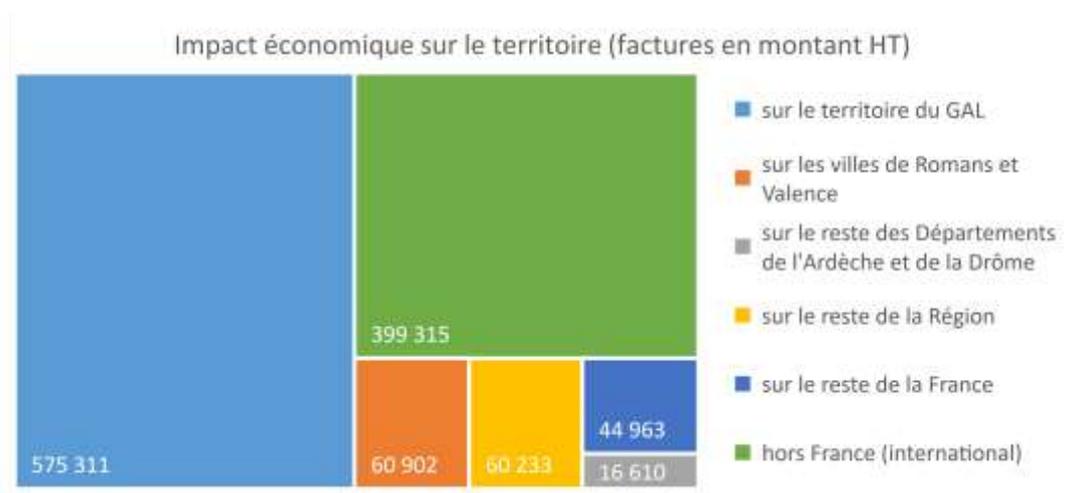
Entre 2019 et 2020 (hors FA5), 24 projets ont été payés pour un montant de 510 831.87 € de subvention LEADER.

Les maîtres d’ouvrage dans le cadre de leur projet font appel à des fournisseurs/prestataires issus du territoire ou delà.

bénéficiaires des factures	nombre de projets	nombre de factures	montant HT	Montant HT en %	montant TTC
sur le territoire du GAL	13	143	575 311	50%	580 771
sur les villes de Romans et Valence	10	45	60 902	5%	62 241
sur le reste des Départements de l’Ardèche et de la Drôme	4	16	16 610	1%	16 610
sur le reste de la Région	11	37	60 233	5%	66 144
sur le reste de la France	10	42	44 963	4%	52 015
hors France (international)	2	16	399 315	35%	399 331
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>299</b>	<b>1 157 333</b>		<b>1 177 113</b>

48% des factures émises (en nombre) par les prestataires financés dans le cadre de LEADER ont leur siège social sur le territoire du GAL. L'impact économique est majoritairement sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec un taux de 81% du nombre des factures.

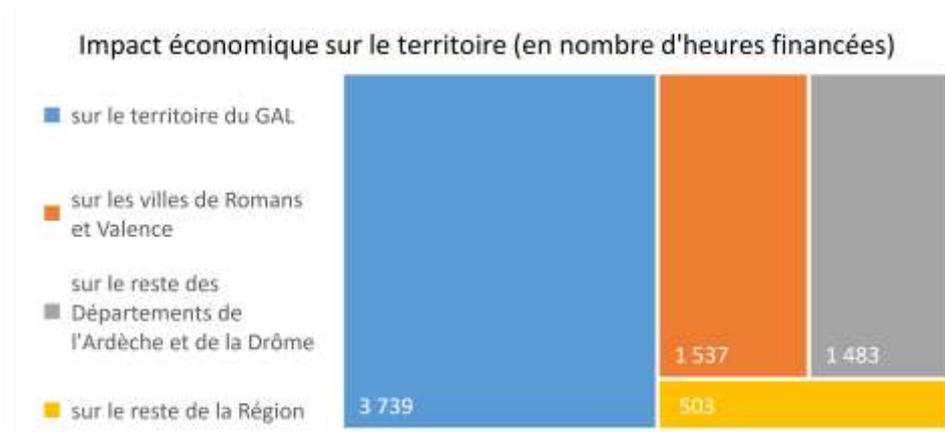
Les factures étrangères issues de l'Union Européenne sont des factures pour du matériel spécifique (téléski nautique...) ou pour l'achat de films dans le cadre du Festival d'un Jour.



LEADER finance également le fonctionnement des structures dont les charges de personnel.

bénéficiaires des salaires	nombre de projets	nombre de personnes	nombre d'heures financées	montant de la rémunération financée
sur le territoire du GAL	7	10	3 739	83 497
sur les villes de Romans et Valence	4	8	1 537	36 897
sur le reste des Départements de l'Ardèche et de la Drôme	3	7	1 483	43 336
sur le reste de la Région	3	4	503	11 243
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>7 261</b>	<b>174 973</b>

73% des heures financées sont occupées par des personnes résidentes sur le territoire du GAL ou dans les 2 villes exclues du programme à savoir Valence et Romans-sur-Isère. L'impact économique de la subvention permet de financer donc de la main d'œuvre locale.

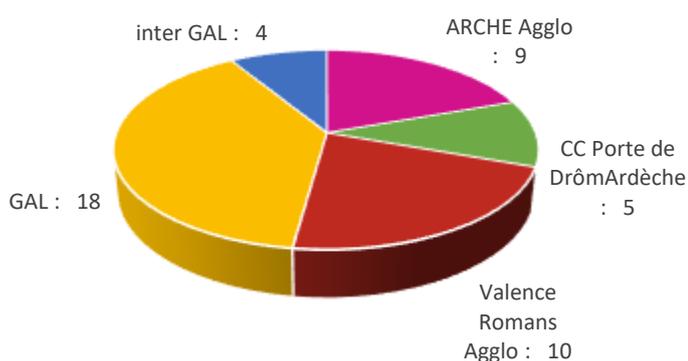


### 3.3.10. La répartition des fonds LEADER sur le territoire

Tout maître d'ouvrage qui dépose un dossier est attaché à une commune, correspondant à son siège social. Le rayonnement (territoire couvert par le projet) va en général au-delà de cette commune.

Ce rayonnement peut être soit à l'échelle communale, intercommunale, du territoire du GAL ou inter-GAL (plusieurs GAL).

Rayonnement des projets en nombre  
(hors FA5)



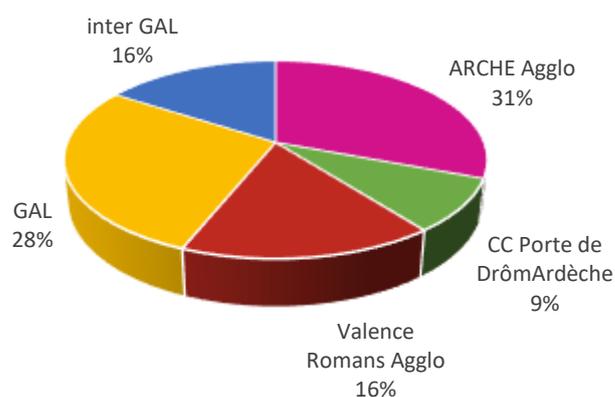
18 projets (39%) ont un rayonnement à l'échelle du territoire du GAL, voire plusieurs GAL (9%).

La majorité des projets sont à l'échelle de l'intercommunalité du lieu du siège social. En effet, 10 projets programmés ont un rayonnement à l'échelle du territoire de Valence Romans Agglo. 9 projets (20%) ont un rayonnement à l'échelle du territoire d'ARCHE Agglo, et 5 projets (11%) à celle de la CC Porte de DrômArdèche.

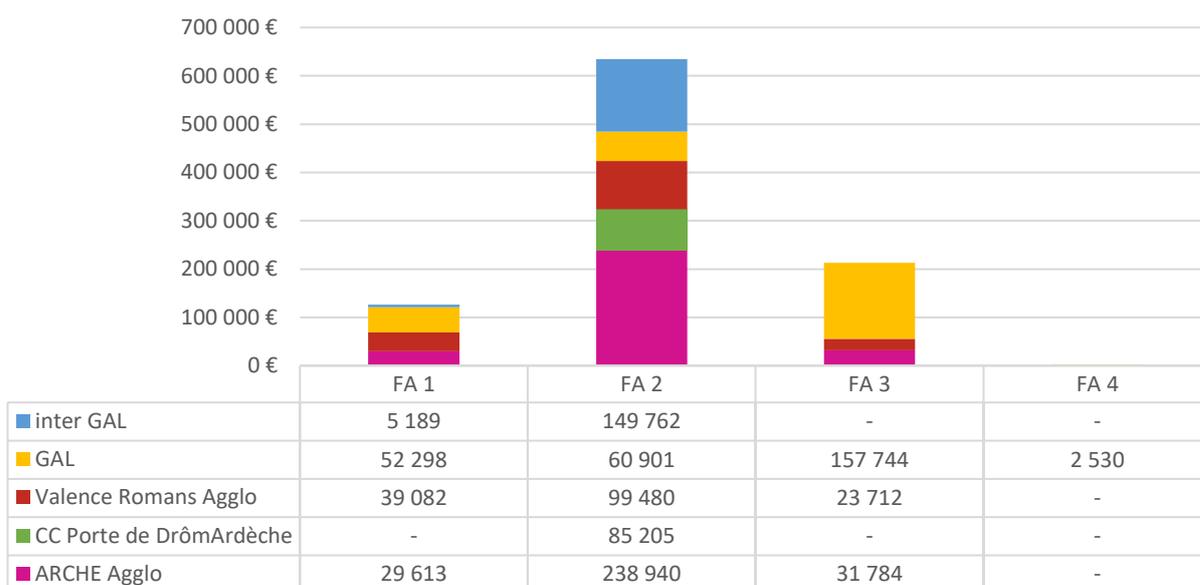
La majorité des projets programmés, au regard de leur montant de subvention, a un rayonnement à l'échelle du GAL ou inter GAL (44%).

Ensuite, l'EPCI qui bénéficie de la plus grosse enveloppe est la structure porteuse du programme. Les 25% restants de l'enveloppe consommée sont pour Valence Romans Agglo et CC Porte de DrômArdèche.

Rayonnement des projets par montant de subvention programmée (hors FA5)



### Répartition de l'enveloppe programmée par fiche-action et selon le rayonnement du projet



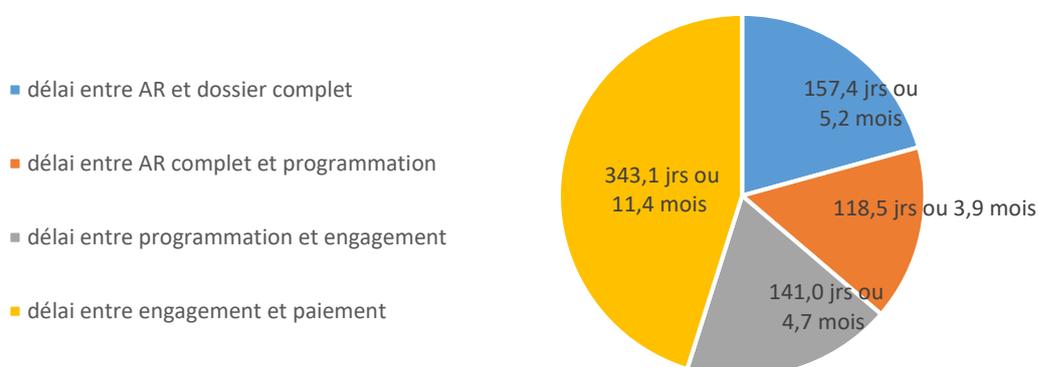
La fiche-action 1 « appropriation du territoire » a des projets à l'échelle du GAL et de l'inter GAL à 45%. Sinon sur cette fiche-action, 31% des crédits ont un rayonnement à l'échelle de Valence Romans Agglo.

Quant aux projets sur la thématique attractivité et solidarités du territoire (FA 2), la plus grande partie ont bénéficié au territoire d'ARCHE Agglo (38%), puis à une échelle inter GAL voire à l'échelle du GAL.

Les projets programmés dans le cadre de LEADER sur l'alimentation locale de qualité sont à 74% à l'échelle du GAL.

### 3.3.11. Le délai de traitement moyen entre les différentes étapes d'un dossier

Délai de traitement moyen entre les étapes d'un dossier (hors FA5) entre 2017 et 2020



Le calcul des délais moyens a été réalisé à partir des 46 dossiers payés au 31 décembre 2020 (hors fiche-action 5). En moyenne, il faut compter 771.2 jours (2.1 ans) entre le dépôt d'un dossier et le versement de la subvention.

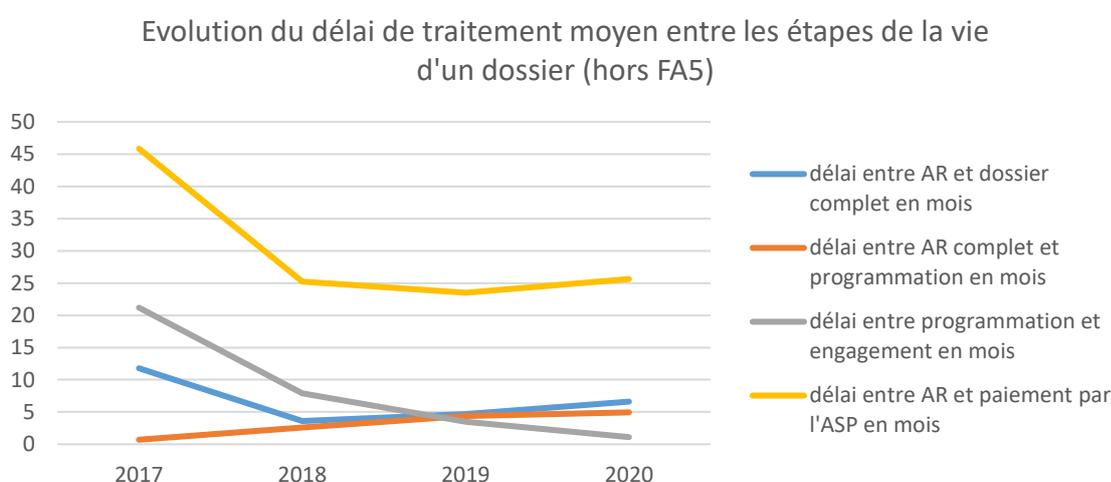
La phase entre le dépôt du dossier (accusé réception) et sa complétude (dossier complet : formulaire, devis, décision...) est de 157.4 jours (5.2 mois) en moyenne. Le porteur de projet est invité à déposer une demande (fiche projet et grille de sélection) le plus en amont possible, même lorsque le dossier est au stade de projet.

Toutefois, l'étape la plus longue du processus se situe entre la signature de l'engagement juridique (convention ou arrêté d'attribution de l'aide LEADER) et le versement de la subvention (solde). Cette période s'élève à 343 jours (11.4 mois) en moyenne.

En effet, pour solliciter le solde de la subvention LEADER, le maître d'ouvrage doit :

- Avoir achevé l'ensemble des travaux et présenter des factures acquittées,
- Avoir perçu l'ensemble des subventions publiques.

Mais le délai de paiement entre la réception de la demande de paiement c'est-à-dire à minima du formulaire et du paiement par l'ASP de la subvention est entre 22 jours et 259 jours.



Nous pouvons constater que les délais de traitement entre les différentes étapes de la vie d'un dossier ont diminué à partir du moment où les outils d'instruction et de paiement ont été mis en place.

### 3.4. Les réponses à la question évaluative 2 : « Comment fonctionne le partenariat public / privé sur le territoire ? »

Un des principes LEADER est le partenariat public/privé.

#### 3.4.1. Du point de vue du Comité de Programmation

##### 3.4.1.1. Sa composition

Le Comité de Programmation est composé de 40% de membres du collège public et de 60% du collège privé.

Les membres du Comité de Programmation du collège public siègent au titre de leur mandat communal toutefois une répartition géographique par intercommunalité du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais est sollicitée.

Valence Romans Agglo lors des propositions de membres essaye de désigner les membres selon leur délégation au sein de l'agglomération.

Les membres du Collège privé ont été désignés selon les thématiques de la stratégie du programme : le milieu agricole, le tourisme, la culture, l'environnement, la vitalité sociale, l'économie. Leur structure de rattachement doit donner leur accord sur leur représentativité au sein des instances LEADER.

Dans le cadre des modalités de renouvellement, il est difficile de trouver et d'intégrer de nouveaux membres en respectant ces thématiques.

Toutefois, le fait que les binômes soient thématiques et non selon la même structure c'est-à-dire un titulaire et un suppléant de la même structure permet d'apporter une souplesse lors des votes et facilite l'obtention du double quorum pour les votes notamment quand un membre est également porteur de projet et sollicite une subvention LEADER.

Les nouveaux membres sont « recrutés » via des appels à candidature lors des GAL et puis directement par les membres du Comité de Programmation dans leurs réseaux.

La Région n'est pas membre du Comité de Programmation. Toutefois la présence technique de la chargée de mission permet de faire le lien entre l'AG et le Comité de Programmation. Un point d'actualité Régionale est fait à chaque réunion.

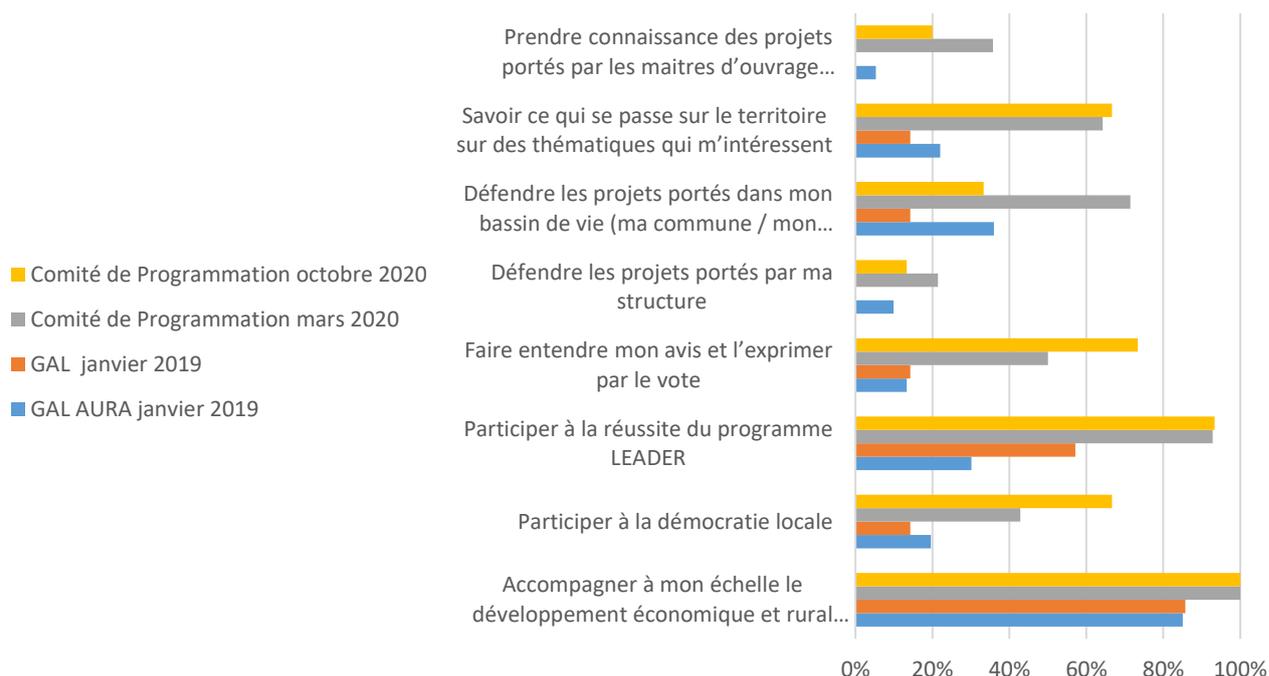
### 3.4.1.2. Retour des membres du Comité de Programmation

Lors de chaque Comité de Programmation, une évaluation de la réunion sur le rôle du Comité de Programmation, les outils mis à disposition ou le déroulement de la rencontre est proposée en fin de réunion à tous les membres présents.

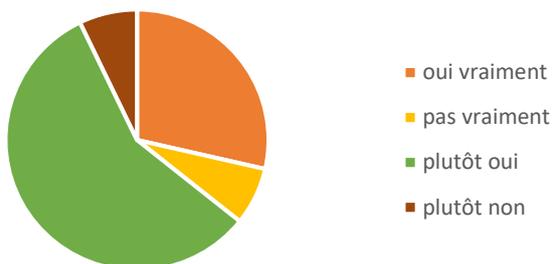
Un retour de cette évaluation peut éventuellement être fait lors de la réunion suivante.

La Région a également en fin d'année 2018 adressé un questionnaire aux membres des Comités de Programmation de tout le territoire Auvergne-Rhône-Alpes afin d'évaluer les modalités de mise en œuvre de la programmation LEADER 2014-2020. Un retour nous a été fait en janvier 2019.

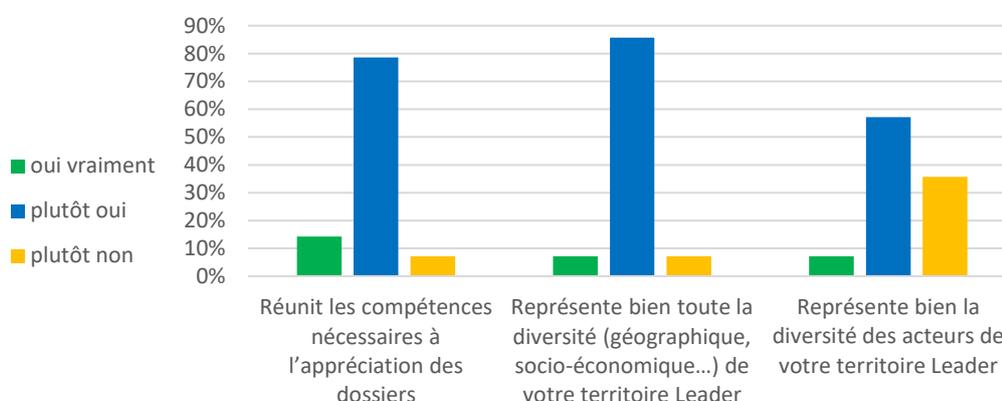
Pour les membres du Comité de Programmation, être membre c'est :



En tant que membre du Comité de Programmation, vous considérez-vous comme un relais d'information ?

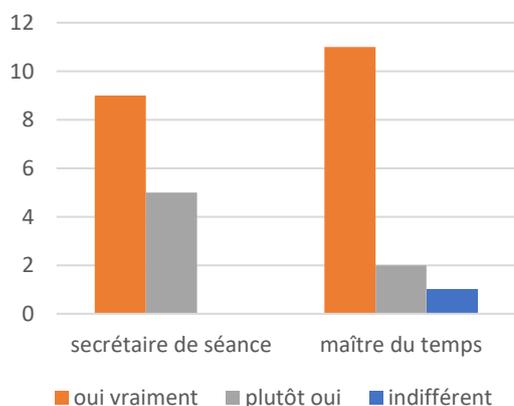


Pour les membres du Comité de Programmation, sa composition :



### 3.4.1.3. Implication des membres dans la vie du programme

Concernant l'animation du Comité de Programmation, pensez-vous que définir des rôles (secrétaire de séance, maître du temps...) vous semblent utiles ? (évaluation mars 2020)



Les membres du Comité de Programmation sont impliqués dans tout le processus du programme.

Lors des Comité de Programmation sont désignés parmi les membres :

- **Un maître du temps** qui intervient lors de la séance pour annoncer la durée d'une séquence, signaler un temps dépassé, ou le temps restant,
- **Un secrétaire de séance** qui avec le Président du Comité de Programmation, lit, corrige et valide le compte-rendu.

Quand la séance se déroule en visio, une **aide à l'animation** a été mise en place. Elle est chargée d'alerter lorsque :

- - quelqu'un lève la main pour prendre la parole,
- - quelqu'un a perdu la connexion.

Elle pourra également retranscrire le chat.

Les groupes de travail se réunissent entre les réunions des Comités de Programmation. Lors des séances du Comité de Programmation, les membres présents au groupe de travail restituent les travaux effectués.

Des échanges sur l'instruction des dossiers sont également effectués avec les membres afin qu'ils se familiarisent avec les dossiers et la procédure européenne.

Les membres du Comité de Programmation sont invités et participent aux inaugurations, aux conférences de presse, aux réunions avec les porteurs de projets (Inawa, CFPPA...).

Avant la mise en paiement des dossiers d'investissement, les membres accompagnent la gestionnaire lors des visites sur place et constatent la réalisation du projet.

Enfin, certains membres en découvrant les projets s'investissent dans ces projets en devenant membre de l'association ou en participant à des travaux d'évaluation.

#### **3.4.1.4. Vécumentaire**

En 2021, afin de compléter le volet qualitatif de l'évaluation finale du programme, portant sur le partenariat public-privé, un projet de « vécumentaire » a été lancé. Il s'agit en effet de disposer d'un retour individuel et collectif sur le fonctionnement du Comité de Programmation pendant la période 2017-2020.

Ce « vécumentaire » a pour double objectif :

- De recueillir les témoignages de membres du Comité de Programmation, qui vont faire part de « leur expérience vécue » dans le cadre du programme LEADER,
- De partager des « regards croisés » entre pairs, sur la base d'une trame de questions posées à un membre, dont les réponses sont lues par un autre membre.



Les questions posées aux membres du Comité de Programmation sont les suivantes :

1. D'où vient votre volonté de vous engager pour les autres ?
2. Quelle est votre principale qualité pour évaluer un projet ?
3. Et votre principal défaut au sein du Comité de Programmation ?
4. La diversité des profils au sein du Comité de Programmation est-elle un frein ?
5. Quelles est la valeur la plus importante pour vous dans LEADER ?
6. Comment vous impliquez vous dans ce programme d'aide aux projets de territoire ?
7. Quel est votre rôle dans la prise de décision ?
8. Que voudriez-vous transmettre de l'expérience LEADER ?
9. Et enfin comment voudriez-vous que LEADER évolue ?

Les membres du Comité de Programmation laissent une trace de leur expérience LEADER.

Lien vers le film « Dire je à la place de l'autre » : [https://youtu.be/cIPBAW\\_iAkC](https://youtu.be/cIPBAW_iAkC)

### 3.4.2. Du point de vue des cofinanceurs

Dans le cadre du PDR Rhône-Alpes pour la programmation 2014-2020, en début de programmation, il était possible de passer une convention financière entre le Conseil Régional, l'ASP et le financeur concerné pour acter une instruction unique des dossiers par le Guichet Unique Service Instructeur (GUSI). Dans ce cas, une décision juridique conjointe est établie signée par la Région et le cofinanceur.

Depuis 2017, cette possibilité a été très peu utilisée ; le GAL a été GUSI une seule fois.

Pour les porteurs de projets, publics ou privés, les cofinanceurs nationaux doivent compléter une fiche technique cofinanceurs ponctuels afin de tracer l'assiette éligible commune.

Au niveau de notre GAL la conférence des financeurs n'a pas été mis en place suite à une observation sur le GAL Ardèche Verte. Cette instance a été un échec au niveau de tous les GAL.

### 3.4.3. Articulation avec le fonds d'aide de Valence Romans Agglo

Pour les porteurs de projets privés, Valence Romans Agglo a mis en place un fonds d'aide pour intervenir en cofinancement de LEADER.

L'agglomération se base sur l'instruction du GAL et attribue l'aide uniquement quand le projet est sélectionné par le Comité de Programmation.



### 3.4.4. La coopération, une spécificité LEADER

La mise en œuvre de projets de coopération est une obligation pour le GAL. Elle représente un outil majeur d'ouverture vers de nouvelles pratiques et de nouvelles cultures.

Elle est un moyen de concrétiser l'intégration européenne et prolonge le partenariat interne d'un territoire en l'ouvrant à d'autres territoires ruraux français, européens ou hors Union européenne.

Elle peut contribuer à identifier et valoriser le potentiel de développement endogène du territoire, en lien avec des actions conduites dans un territoire différent mais présentant des expériences pouvant être utiles à la mise en œuvre de la stratégie du GAL.

#### **3.4.4.1. Le soutien préparatoire avec le Pays Voironnais**

Dans le cadre de cette nouvelle programmation LEADER 2014-2020, les territoires peuvent apprendre à se connaître préalablement à l'engagement d'un projet de coopération. Cela peut constituer une demande de soutien préparatoire. Cette étape peut prendre la forme de rencontres, visites, ou autres, pour permettre d'identifier et de concrétiser des pistes de coopération.

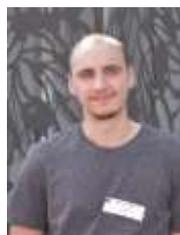
Préalablement, la mise en réseau des GAL, concernant la coopération, notamment lors des temps d'échanges et de formation organisés par CapRural, a permis d'identifier, dès 2017, les premiers contacts à nouer. En juillet 2017, le Pays Voironnais, a invité, d'autres GAL isérois et notre GAL Drôme des Collines Valence Vivarais, à participer à sa réflexion pour construire sa stratégie de coopération.

Dans le même temps des offres de coopération pour notre GAL ont été rédigées sur des thématiques en lien avec notre stratégie locale (circuits courts/ alimentation / vitalité sociale / jeunesse) pour la recherche de potentiels partenaires français.

Suite à ces tentatives, en 2019, une demande d'aide au soutien préparatoire a été sollicitée pour étudier la faisabilité d'un projet de coopération avec le Pays Voironnais sur une thématique concernant notre volet vitalité sociale.

A ce titre, nous avons accueilli, en stage pendant 5 mois, d'avril à septembre 2019, Flavien ANDRE, 2<sup>ème</sup> année de Master Ingénierie et Développement des Territoires de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble Alpes.

Sur la thématique de l'isolement des séniors et des publics fragiles, deux missions lui ont été confiées :



- Réaliser un état des lieux concernant l'offre de services existante sur la prise en charge santé des publics fragiles, séniors (maisons de santé, centres de santé, services aux personnes...), au niveau du territoire du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais. Un diagnostic complémentaire, sur la base d'enquêtes de terrain réalisées par notre stagiaire, est venu alimenter la politique « séniors » sur le territoire d'ARCHE Agglo.
- Préparer le projet de coopération LEADER sur la thématique de l'isolement des séniors et des publics fragiles.

#### **L'isolement des séniors et des publics fragiles : pourquoi cette thématique ?**

La thématique choisie a été celle de l'isolement des séniors car directement en lien avec les stratégies locales des 2 programmes LEADER.

Côté Drôme des Collines Valence Vivarais, ARCHE Agglo, structure porteuse du LEADER, menait déjà une politique volontariste sur les séniors.

Sur le territoire du Pays Voironnais, la prise en charge des personnes âgées était déjà bien structurée au niveau de l'Agglomération.

L'envie commune a été d'aller plus loin sur cette thématique, en partageant les expériences, sur les besoins de cette population, la coordination avec les associations de services à la personne (secteur privé) et les « chaînons manquants », quant à la question de l'isolement de nos âgés et publics fragiles sur nos territoires.

Pour lancer la coopération, le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais et le GAL Pays Voironnais se sont rencontrés le 4 juin 2019 à Mauves (07), afin de faire connaissance et réaliser un partage d'expériences.

La deuxième rencontre du 11 octobre à Montferrat (38), dans une résidence autonomie, a permis de définir un objectif commun : « Permettre aux personnes âgées de recréer du lien social autour du plaisir de manger local ».



Finalement, et d'un commun accord, ces travaux préparatoires sur la coopération n'ont pas donné suite car les attentes de part et d'autre étaient trop différentes.

Début 2020 et suite à un point méthodologique avec Cap Rural, centre de ressources sur la coopération LEADER, plusieurs pistes de coopération ont été relancées :

1. Reprendre la thématique alimentation sur une sensibilisation/communication à une alimentation saine pour tous, notamment aux jeunes et aux seniors. GAL identifiés : Jeune Loire et Ouest Lyonnais.
2. Rechercher un partenaire de GAL sur la thématique « isolement des seniors », avec lien avec l'alimentation ou pas. GAL identifié : GAL Durance Provence.
3. Tisser des liens et mise en réseau avec un GAL voisin qui a travaillé sur l'entrée jeunesse. GAL identifié : Ardèche<sup>3</sup>.

Nous avons trouvé rapidement les partenaires locaux dans notre GAL et le GAL de la Jeune Loire sur la piste de l'alimentation et des jeunes.

#### **3.4.4.2. Le projet de coopération : la sensibilisation à l'alimentation des jeunes de 14 à 20 ans avec la Jeune Loire**

Les premiers échanges avec le GAL Jeune Loire ont permis de mettre en lien le projet de la Fédération Interdépartementale des Maisons Familiales Rurales Drôme/Ardèche (FD MFR 26/07), avec celui porté par le Lycée Agricole George Sand à Yssingaux.

La thématique commune de coopération a rapidement été trouvée autour de l'alimentation, véritable question de société. Il s'agit de reconnecter les jeunes à leur territoire, avec des ressources locales, pour les sensibiliser à une approche locale et saine de leur alimentation.



Côté fédération MFR 26/07, en tant que structure pédagogique et éducative, elle accompagne une démarche afin de mieux manger et s'alimenter autrement auprès de jeunes de 3 MFR drômoises volontaires : Châteauneuf sur Isère, Bourg de Péage et Anneyron.

Sur l'année scolaire 2019/2020, un diagnostic a été réalisé afin d'identifier les habitudes alimentaires des jeunes et questionner sur l'amont et l'aval de l'alimentation. Pour l'année scolaire suivante, il a été souhaité de mettre en place un programme d'actions pour amorcer des changements dans les habitudes alimentaires des jeunes.

Le Lycée George Sand de l'EPLEFPA du Velay est, quant à lui, inscrit dans une dynamique de sensibilisation des jeunes à l'alimentation et à l'environnement. En tant qu'acteur éducatif impliqué sur son territoire, l'établissement souhaite amener les jeunes à réfléchir sur leurs pratiques alimentaires et aux impacts de leur alimentation.

Chaque année, l'établissement propose à sa classe de BTS DATR (Développement et Animation des Territoires Ruraux) de réaliser un diagnostic. Pour l'année 2020-2021 les étudiants ont travaillé sur le diagnostic « Alimentation des jeunes ». Ce diagnostic est suivi d'actions à destination des jeunes du territoire. Le Lycée George Sand montre un réel intérêt pour cette démarche.



L'intérêt de participer à la mise en œuvre d'un projet commun, s'est donc dessiné entre les deux territoires.

Un 1er contact téléphonique, le 21 février, entre la FD MFR 26/07 et le Lycée George Sand, lycée agricole à Yssingaux (43), a eu lieu pour parler du thème « alimentation locale et jeunes ». Le Lycée était déjà impliqué dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial sur le GAL Jeune Loire.



D'avril à août 2020, 3 réunions de calage ont eu lieu en visioconférence, pendant la première période de crise sanitaire. Elles ont permis à la FD MFR 26/07 et au Lycée George Sand, de faire connaissance et d'échanger sur leurs projets respectifs, tout en recherchant la mutualisation d'actions communes.

A l'issue de ces échanges, le projet de coopération est né avec pour finalité de sensibiliser, d'échanger entre jeunes de 14 à 20 ans et mutualiser leurs idées, en pleine conscience de leurs pratiques, sur leurs modes d'alimentation.

Ainsi, les objectifs partagés et poursuivis à travers ce projet de coopération autour de l'alimentation sont les suivants :

- Étendre l'expérimentation faite à l'échelles de 3 Maisons Familiales Rurales,
- Partager des expériences sur les pratiques existantes ailleurs et les solutions de mises en œuvre potentielles,
- Sensibiliser à une alimentation plus locale et de meilleure qualité,
- Encourager les jeunes à s'approprier leur citoyenneté en les rapprochant des besoins et des ressources de leur territoire, en les accompagnant à devenir des ambassadeurs de leur alimentation.

Ce projet de coopération regroupe donc :

- 2 partenaires : la Fédération Interdépartementale des Maisons Familiales Rurales Drôme Ardèche, basée à Châteauneuf sur Isère (26), et le Lycée George Sand, basé à Yssingaux (43), et
- 2 territoires de GAL : Jeune Loire et Drôme des Collines Valence Vivarais, qui accompagnent le projet techniquement et politiquement. Le projet doit être sélectionné par les Comités de Programmation respectifs.

Une contractualisation est nécessaire entre les 2 partenaires et les 2 GAL. Cet accord sera signé en 2021 et précise, entre autres, les actions communes et locales des partenaires et les répartitions financières.

Les actions communes de coopération sont :

- Des temps d'échanges entre les parties prenantes,
- La création d'un kit pédagogique : jeu + livret de recettes,
- La réalisation de mini vidéos.

Chaque partenaire de coopération décline également des actions locales.

Côté FD MFR26/07, elles sont variées et destinées à des publics différents : jeunes, professionnels (responsables, moniteurs, personnels de cuisine).

On distingue :

- Des actions en faveur des jeunes : avec des ateliers portant sur les thèmes éducation/santé/environnement incluant des ateliers philos, des rencontres d'exploitants agricoles, un repas à thème, l'organisation de forums sur l'alimentation dans chacune des Maisons,
- Des actions pour les personnels de cuisine avec un parcours de formation et de préparation culinaire avec les personnels de cuisines et intervenants, afin de les accompagner dans le changement de leurs pratiques métiers.

Côté Lycée George Sand, les actions projetées sont structurantes au niveau du territoire. En effet, en Jeune Loire, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) mène un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) depuis 2018, autour de la structuration d'un système alimentaire local vertueux, plus proche des consommateurs, réellement soutenable par les producteurs. Aussi il s'agit de :

- Faire un diagnostic sur les pratiques et les coutumes alimentaires et proposition d'un plan d'actions à destination des jeunes de 14-20 ans,
- Proposer des ateliers cuisine « Goute et Cuisine ton territoire »,
- Faire des actions de sensibilisation Alimentation – Santé – Environnement.

L'accord de coopération a été approuvé par les 2 Comités de Programmation lors de leur séance respective du 10 décembre 2020.

Ce projet de coopération en Jeune Loire et Drôme des Collines Valence Vivarais « sensibiliser les jeunes de 14-20 ans sur une alimentation saine et durable » a émergé d'un travail entièrement exécuté en distanciel.

En dehors du projet de coopération mené avec le Lycée Georges Sand, ce projet au niveau du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais a permis de faire travailler ensemble les EPCI pour définir du cofinancement LEADER. Fin 2020, lors de 2 réunions de travail, le projet a été présenté aux 3 EPCI qui ont adhéré rapidement, recouvrant des thématiques fortes (alimentation, santé, environnement) pour leur territoire respectif. Ils ont souhaité participer financièrement au projet de coopération, en apportant un cofinancement à la FD MFR 26/07 pour obtenir un financement LEADER sur la mesure 19.3 Coopération du PDR.



## 4. DE LA PLUS-VALUE LEADER AUX RECOMMANDATIONS

L'ensemble des projets financés par les crédits LEADER doivent démontrer leur plus-value dans la grille de sélection complétée par le porteur de projet.

Cette plus-value LEADER se traduit par :

- La concrétisation d'une stratégie locale, lisible dans les projets,
- Les échanges entre les membres du Comité de Programmation et les porteurs de projet,
- L'accompagnement des projets, en les clarifiant et en les faisant monter en qualité,
- L'utilisation d'un outil financier (subventions européennes et cofinancements locaux) au service d'une stratégie,
- Les échanges en inter-territoires, pouvant conduire à la réalisation de projet de coopération,
- La mise en valeur du caractère innovant (innovation sociale ou territoriale) du projet.

### 4.1. Les projets phares du territoire financés par LEADER

Lors d'un groupe de travail, les membres du Comité de Programmation ont sélectionné 10 projets phares sur les 52 dossiers programmés durant la période 2017 - 2020.

Ces projets phares sont répartis sur les fiches-actions du programme en fonction de la stratégie.

Ces 10 projets sont atypiques et innovants pour le territoire du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais.

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Fiche action
<b>Sentier d'interprétation sur la commune de Barbières</b>	Valence Romans Agglo	FA1
<b>Nouveau service itinérant intergénérationnel et animation « L.I.S.A. »</b>	Centre Socioculturel de Tournon et ARCHE Agglo	FA2
<b>Valorisation et aménagement des berges du Rhône à Champagne</b>	Commune de CHAMPAGNE	FA2
<b>Le Point Commun - Aménagement d'un café associatif</b>	Centre Socioculturel de Tournon	FA2
<b>Saison jeune public de Porte de DrômArdèche 2019-2020</b>	CC Porte de DrômArdèche	FA2
<b>Conserverie mobile et solidaire</b>	Maison de Quartier des Ors (coopération avec la Maison de Quartier Saint Nicolas et Maison Citoyenne Noël Guichard)	FA3
<b>« Ma bouteille s'appelle reviens » - Investissement sur la consigne de bouteilles en verre sur le territoire du GAL</b>	Association LOCAVERRE	FA3
<b>Animation et sensibilisation à une alimentation saine, locale et durable 2019-2020 sur le territoire d'ARCHE Agglo</b>	ARCHE Agglo	FA3
<b>Archipel des plantes gourmandes : diagnostic et valorisation</b>	CFPPA Terre d'Horizon	FA3
<b>Projet de coopération entre la FD MFR 26/07 et le Lycée George Sand</b>	Fédération interdépartementale des MFR Drôme Ardèche	FA4

### 4.1.1. Sentier d'interprétation sur la commune de Barbières



#### Informations générales

##### Maître d'ouvrage

Valence Romans Agglo

##### Localisation

- Commune du projet : Barbières
- EPCI de rattachement du projet : Valence Romans Agglo
- Rayonnement du projet : territoire de l'EPCI

##### Coût du projet

- Dépense éligible LEADER : 8 888.25 €
- Montant de la subvention LEADER : 7 110.60 €

##### Contact du maître d'ouvrage

Valence Romans Agglo

☎ 04 75 81 30 30

@ accueil@valenceromansagglo.fr

Valence Romans Tourisme

☎ 04 75 44 90 40 / 04 75 02 28 72

@

infovalence@valenceromanstourisme.com

inforomans@valenceromanstourisme.com

#### Présentation du projet :

Le projet d'interprétation sur la commune de Barbières valorise le patrimoine naturel et humain de la commune, en mettant en avant les changements (démographiques, climatiques, sociaux) qui influent sur ce patrimoine. L'expérience à la fois ludique et pédagogique proposée au visiteur suscite sa curiosité, lui donne envie d'en savoir plus, et doit provoquer son adhésion, son appropriation.

Il s'agit de créer un sentier d'interprétation, au départ du village et en direction des Monts du Matin, qui aborde les liens entre plaine et montagne, entre ville et campagne. Le parcours est réalisé en aller-retour, et propose des panneaux disposés le long de 7 portes, comme autant de passages de la plaine à la montagne et de la montagne à la plaine.

#### Objectif du projet / lien avec la stratégie :

- Permettre au visiteur de comprendre les changements qui touchent la commune, tant sur les aspects environnementaux que humains ou architecturaux. La thématique du « passage », spatial et temporel, est centrale. Il s'agit de mettre en évidence les différentes mutations qui touchent le territoire.
- Créer du lien entre habitants du « nouveau » et de « l'ancien » village : pour cela, les objectifs du projet sont autant à chercher du côté des résultats attendus (la réalisation d'un sentier d'interprétation) que dans la démarche elle-même (le projet, mené avec les habitants, crée du lien entre eux).
- Permettre aux habitants de la commune (nouveaux comme anciens) de mieux comprendre les enjeux qui touchent leur territoire, et ainsi de se les approprier.
- Permettre aux visiteurs extérieurs à la commune (habitants de l'agglo et touristes) de mieux comprendre les enjeux pour les communes rurales et périurbaines du territoire.

**Type d'innovation / exemplarité :** innovation territoriale

**Calendrier de réalisation :** octobre 2017 à juin 2018

#### Résultats / valeur ajoutée du projet :

- Valorisation (et interprétation) pour préservation

#### Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

##### • Freins :

- Difficultés à maintenir des liens sociaux dans la durée compatible avec les nouveaux modes de vie et d'habitat

##### • Atouts :

- 1ère démarche d'interprétation sur le territoire de l'agglomération,
- Démarche de territoire autant qu'un projet touristique,
- Participation d'acteurs divers et variés au sein d'un groupe de travail,
- Patrimonialisation des ressources territoriales : donner envie aux habitants comme aux visiteurs de transmettre ce dont on a hérité.

#### Plus-value LEADER :

- Clarification du projet,
- Dimension renforcée du lien ville-campagne au moment de la présentation devant le Comité de Programmation,
- Articulation binôme élu-technicien de la collectivité,
- Posture d'accompagnement claire et bienveillante par l'équipe technique LEADER.



#### 4.1.2. Nouveau service itinérant intergénérationnel et animation « L.I.S.A. »



##### Informations générales

###### Maîtres d'ouvrage

2 maîtres d'ouvrage pour 1 projet global :

- Centre socio-culturel de Tournon
- ARCHE Agglo

###### Localisation

- Communes du projet : 41 communes drômoises et ardéchoises
- EPCI de rattachement du projet : ARCHE Agglo
- Rayonnement du projet : territoire de l'EPCI

###### Coût du projet

Le projet comporte une partie « investissement » et une partie « fonctionnement ». Les demandes de subvention sur les fonds LEADER portent sur ces 2 parties.

###### Acquisition du camping-car

- Dépense éligible LEADER : 105 303 €
- Montant de la subvention LEADER : 48 242,41 €

###### Animation 2018-2019

- Dépense éligible LEADER : 45 546,36 €
- Montant de la subvention LEADER : 36 437,08 €

###### Animation 2019-2020

- Dépense éligible LEADER : 42 219,58 €
- Montant de la subvention LEADER : 33 775,66 €

###### Contact des maîtres d'ouvrage

ARCHE AGGLO

☎ 04 26 78 78 78

@ accueil@archeagglo.fr

Centre Socio Culturel de Tournon

☎ 04 75 07 01 81

@contact@le-centre.net

##### Présentation du projet :

Un nouveau service itinérant intergénérationnel et une animation territoriale dédiée ont été mis en place sur le territoire d'ARCHE Agglo.

Projet mutualisé entre un centre socio-culturel et la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, le projet consiste en l'aménagement d'un camping-car pour l'accueil et la formation multimédia des jeunes, des seniors et des publics empêchés, isolés et de l'animation par une conseillère en économie sociale et familiale du dispositif L.I.S.A. (Lieu d'Information Seniors et Autonomie).

Ce projet est le produit d'une réflexion partagée pour répondre à une offre de services en milieu urbain et pour trouver des solutions alternatives accessibles en milieu rural (lien ville-campagne).

##### Objectif du projet / lien avec la stratégie :

C'est le produit d'une réflexion partagée pour :

- Répondre à une offre de services en milieu urbain (lieu fixe et jours dédiés en milieu urbain),
- Trouver des solutions alternatives accessibles en milieu rural (itinérance).

Ces 2 projets permettent le renforcement de l'attractivité et des solidarités du territoire, conditions du bien vivre ensemble, autour de valeurs fortes : échanges de proximité, maintien du lien ville-campagne, écoute, solidarités, mêmes services pour tous.

##### Type d'innovation / exemplarité : innovation territoriale

##### Calendrier de réalisation : 2018/2019/2020

##### Résultats / valeur ajoutée du projet :

- Réalisation d'un projet d'envergure, couvrant tout le territoire d'ARCHE Agglo grâce au financement LEADER,
- Liens ville campagne favorisés,
- Réponse à un besoin pour les jeunes comme pour les seniors,
- Appui sur les ressources existantes (Espaces Numériques, réseaux seniors...).

##### Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

###### • Freins :

- Durabilité du projet si la politique sociale locale évolue ou si les financements publics s'arrêtent.

###### • Atouts :

- Réponse à un besoin de service en milieu rural avec une réponse originale et adaptée au territoire (lien ville- campagne).

##### Plus-value LEADER :

- Recherche de financements complémentaires facilités,
- Emergence de nos projets collectifs et transversaux,
- Soutien au développement de projets locaux relevant de secteurs économiques moins traditionnels,
- Soutien de l'innovation en milieu rural,
- Accompagnement au développement de services à la personne notamment pour les aînés,
- Dynamique de coopération,
- Réputation complexe des projets européens atténuée par le relai local du GAL.



### 4.1.3. Valorisation et aménagement des berges du Rhône à Champagne



#### **Informations générales**

##### Maître d'ouvrage

Commune de CHAMPAGNE

##### Localisation

- Commune du projet : Champagne
- EPCI de rattachement du projet : CC Porte de DrômArdèche
- Rayonnement du projet : territoire de l'EPCI

##### Coût du projet

- Coût global de l'opération :  
230 101.12 €
- Dépense éligible LEADER : 200 000 €
- Montant de la subvention LEADER :  
10 572.85 €

##### Contact du maître d'ouvrage

Mairie de Champagne

☎ 04 75 34 20 49

@ mairie.champagne@inforoutes.fr

#### **Présentation du projet :**

Le projet consiste en la création d'une nouvelle offre de services à la population bénéficiant aux habitants de la commune, à ceux des communes voisines et aux touristes de passage.

Champagne a utilisé son Plan Local d'Urbanisme (PLU), définissant un certain nombre de projets d'aménagement structurants, dans une démarche prospective. Une des orientations du PLU concerne l'aménagement des berges du Rhône. Cela a donné à la commune une vision à long terme avec une adaptation nécessaire pour l'échelonnement de ses travaux et de la charge financière.

Après avoir réalisé une première tranche de travaux avec des aménagements et une valorisation patrimoniale, la commune de Champagne a mis en œuvre la deuxième tranche du projet en réalisant les travaux suivants : réaménagement paysager le long du ruisseau du Barral, chemin piéton et cycle le long du ruisseau, aménagement de deux passerelles au-dessus du ruisseau, création d'une zone de détente (pique-nique, jeux), verger pédagogique (ruches, maisons des insectes), espace bike et skate, espace ludique (terrain de sport).

Par ces aménagements, la commune a souhaité créer un lieu de vie pour les loisirs et de sensibilisation au milieu naturel à destination des habitants et des touristes en itinérance sur ViaRhôna.

#### **Objectif du projet / lien avec la stratégie :**

- Mettre en valeur les espaces naturels et agricoles de la plaine du Rhône et retrouver un lien entre le village et le fleuve, historiquement très liés,
- Faire de la commune de Champagne, une destination de loisirs en pleine nature et de sensibilisation au milieu et au patrimoine propres aux berges du Rhône, accessible à tous, en adéquation avec les attentes des cyclotouristes, les habitants, les excursionnistes des communes voisines (80 000 personnes à la maison des vins et à l'abbaye des chanoines réguliers de Saint Augustin...).

**Type d'innovation / exemplarité :** innovation territoriale

**Calendrier de réalisation :** août 2016 à janvier 2017

#### **Résultats / valeur ajoutée du projet :**

- Valorisation du fleuve comme patrimoine vivant,
- Réappropriation des berges du Rhône en valorisant qualité paysagère et patrimoniale.

#### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

- **Freins :**
  - Capacités à mesurer et évaluer l'impact du projet sur les habitants et les touristes.
- **Atouts :**
  - Vision sur le long terme grâce au SCOT et au PLU,
  - Caractère transversal et réponse à un besoin local : PLU, Fédérations sportives (pêche, football, cycliste),
  - Maillage des équipements locaux et intercommunaux (boucles de randonnées),
  - Appropriation par les habitants et les visiteurs.

#### **Plus-value LEADER :**

- Crédibilité auprès des autres financeurs,
- Optimisation des financements.

#### 4.1.4. Le Point Commun - Aménagement d'un Café Associatif



##### Informations générales

###### Maître d'ouvrage

Centre socio-culturel de Tournon

###### Localisation

- Commune du projet : Tournon sur Rhône
- EPCI de rattachement du projet : ARCHE Agglo
- Rayonnement du projet : territoire de l'EPCI

###### Coût du projet

- Dépense éligible LEADER : 26 357.50 €
- Montant de la subvention LEADER : 16 000 €

###### Contact du maître d'ouvrage

Centre Socio Culturel de Tournon

☎ 04 75 07 01 81

@ contact@le-centre.net

##### Présentation du projet :

C'est un bar associatif situé à Tournon sur Rhône en Ardèche. L'idée vient d'une initiative de quelques habitants en 2016. En effet, au moment du renouvellement du projet associatif, ce projet a été inscrit pour répondre à une demande de la population. Dans ce cadre un diagnostic a été réalisé auprès des habitants. Ce projet répond à un besoin de créer un lieu ouvert à tous, et proposer des activités et des événements artistiques et culturels. Ce lieu a vocation d'être mis à disposition pour toutes associations qui souhaitent faire vivre ce lieu.

##### Objectif du projet / lien avec la stratégie :

- Garantir un espace de qualité pour l'avenir et favoriser la vitalité sociale du territoire,
- Par son portage collectif, permettre la rencontre de publics très différents et propice au bien vivre ensemble,
- Permettre aux habitants de s'approprier le territoire à travers la création d'un lieu partagé. Il permettra au public urbain mais aussi rural de se retrouver dans un lieu de mixité sociale et intergénérationnel.

##### Type d'innovation / exemplarité : innovation sociale

**Calendrier de réalisation :** entre le 12 octobre 2018 et le 31 janvier 2020 (ouverture en janvier 2019).

##### Résultats / valeur ajoutée du projet :

- 1500 adhérents qui sont passés par « Le Point Commun » en 1 année (70% des adhérents habitent l'agglomération) et l'ensemble des communes rurales aux alentours sont touchées.
- Bar associatif piloté par un groupement de 8 associations locales (Percueva, Art en Poche, Acthuithom, Le Grain Drôme/Ardèche, Electrogène, TiouBan, Accorderie et le Centre Socioculturel), au sein d'un Comité de Pilotage et coordonné par le Centre socioculturel de Tournon.

C'est donc dans la réflexion préalable (diagnostic répondant aux besoins de la population) et la gouvernance spécifique créée que ce projet développe particulièrement sa valeur ajoutée.

##### Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

###### • Freins :

- Recherche de cofinancement incertaine et sans le cofinancement local (appel à projets Département 07), il n'y aurait pas eu d'aide LEADER et donc le projet n'aurait pas abouti.

###### • Atouts :

- Implication de son pilote le Centre socio-culturel, qui a eu à cœur de mettre la collégialité dans les prises de décisions. Il a su laisser de la place à la concertation avec les habitants et au dialogue avec les autres associations,
- Accompagnement du GAL, véritable « relais local » dès la conception du projet, apprécié.

##### Plus-value LEADER :

- Apport financier : un effet levier sur l'achat et l'aménagement des lieux renforcés par une forte mobilisation des bénévoles,
- Co-financement local : une articulation à la fois facilitante et complexe entre LEADER et le Département de l'Ardèche,
- LEADER : réseau d'acteurs locaux.

#### 4.1.5. Saison jeune public de Porte de DrômArdèche 2019-2020



##### Informations générales

###### Maître d'ouvrage

Communauté de communes Porte de DrômArdèche

###### Localisation

- Communes du projet : 5 communes hôtes : Albon, Manthes, Eclassan, Epinouze, Saint-Vallier.
- EPCI de rattachement du projet : CC Porte de DrômArdèche
- Rayonnement du projet : territoire de l'EPCI

###### Coût du projet

- Coût global de l'opération : 66 111.78 €
- Dépense éligible LEADER : 31 650 €
- Montant de la subvention LEADER : 20 256 €

###### Contact du maître d'ouvrage

CC Porte de DrômArdèche

☎ 04 75 23 45 65

<https://www.porte-de-dromardeche.fr/accueil.php>

##### Présentation du projet :

Sur un territoire de 35 communes en grande partie rurale, où il existe très peu de ressources artistiques, la Communauté de communes Porte de DromArdèche propose une saison culturelle jeune public. Elle est confiée à un acteur culturel, reconnu, en-dehors de son territoire, le Train Théâtre. Cette structure labellisée par la DRAC garantit la qualité des spectacles diffusés, et est particulièrement compétente en matière de jeune public. La collectivité vise ce public prioritairement afin de sensibiliser la population à la culture dès le plus jeune âge, au regard des distances à parcourir, notamment.

##### Objectif du projet / lien avec la stratégie :

- Renforcer le lien social, les échanges et partages entre acteurs, habitants et citoyens permettant d'améliorer la vie sur le territoire (mieux vivre ensemble),
- Impliquer les habitants dans la vie du territoire à travers l'action culturelle.

##### Type d'innovation / exemplarité : innovation territoriale

L'innovation était attendue car apportant une offre artistique novatrice et créatrice de liens sociaux sur le territoire.

**Calendrier de réalisation :** cette saison culturelle, s'est déroulée du 4 au 15 novembre 2019, suite de la saison de janvier à mai 2020. 11 spectacles, 44 représentations, une jauge potentielle de 4 100 places. 39 représentations pour les élèves de l'ensemble des écoles (maternelles et primaires), 3 représentations pour les familles et 2 dédiées aux tous petits accueillis avec leurs assistantes maternelles, le personnel de crèche ou leurs parents.

Des disciplines variées et nouvelles : chanson, musique, cirque, théâtre, bd-concert, manipulation de matières, dessin, danse.

##### Résultats / valeur ajoutée du projet :

- Proposition des esthétiques et disciplines nouvelles, de rendre accessible la culture à un public éloigné et peu mobile, développer un partenariat avec un acteur culturel labellisé. Il conforte également la dimension concertation et l'implication notamment des acteurs de l'Education Nationale,
- Attractivité de la programmation artistique professionnelle récente sur ce territoire,
- Projet multi site qui apporte un service de proximité, décentralisé.

##### Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

###### • Freins :

- Question de la pérennité du projet si la politique culturelle évolue ou du bon dialogue entre la collectivité et les partenaires impliqués pour le renouvellement des choix artistiques et pédagogiques.

###### • Atouts :

- Prise en charge des transports en commun, partenaire culturel labellisé, partenariat fort avec l'Education nationale, gouvernance avec la commission culture,
- Approfondissement de l'expérimentation menée l'année précédente auprès de la petite enfance et les enfants gardés par les assistantes maternelles en élargissant la proposition aux tous petits avec le personnel crèches ou leur(s) parent(s).

##### Plus-value LEADER :

- Hausse de fréquentation des scolaires,
- Application d'une politique tarifaire de base,
- Soutien des équipes du GAL.

#### 4.1.6. Conserverie mobile et solidaire



##### **Informations générales**

###### Maître d'ouvrage

Maison de Quartier des Ors  
(Coopération avec la Maison de Quartier Saint Nicolas et la Maison Citoyenne Noël Guichard)

###### Localisation

- Commune du projet : Romans/Isère
- EPCI de rattachement du projet : Valence Romans Agglo
- Rayonnement du projet : territoire du GAL

###### Coût du projet

Le projet comporte une partie « investissement » et une partie « fonctionnement ». Les demandes de subvention portent sur ces 2 parties et comportent 4 volets : la collecte de produits, l'animation d'ateliers, le pilotage stratégique / l'organisation opérationnelle et la structuration d'un modèle économique.

###### Animation 2017-2018

- Dépense éligible LEADER : 29 998.79 €
- Montant de la subvention LEADER : 17 205.80 €

###### Déploiement 2018-2019

- Dépense éligible LEADER : 43 872.63 €
- Montant de la subvention LEADER : 28 029.40 €

###### Aménagement complémentaire (inv)

- Dépense éligible LEADER : 20 371.74 €
- Montant de la subvention LEADER : 16 296.74 €

###### Développement volet économique

- Dépense éligible LEADER : 45 544.87 €
- Montant de la subvention LEADER : 25 244.87€

###### Contact du maître d'ouvrage

Maison de Quartier des Ors

☎ 04 75 72 16 15

<http://maisonsdequartier.fr/>

##### **Présentation du projet :**

Dans le cadre d'un projet coopératif, les 3 maisons de quartier de la Ville de Romans souhaitent faciliter l'accès à une alimentation saine et locale des familles, en particulier celles en situation de précarité. A l'aide d'un véhicule équipé, la conserverie mobile et solidaire a développé un véhicule équipé d'une cuisine et d'un laboratoire de transformation. Il permet de récupérer, chez les producteurs de l'agglomération et du territoire du GAL, leurs surplus de production, leurs invendus ou produits disqualifiés puis de s'installer sur une place et d'animer, avec des habitants de Romans et des communes d'accueil, des ateliers de confection de conserves.

##### **Objectif du projet / lien avec la stratégie :**

- Expérimenter la transformation avec les habitants grâce à la création d'une petite conserverie,
- Infléchir les comportements alimentaires et de consommations des habitants, notamment ceux en situation de précarité,
- Renforcer les liens ville-campagne entre des habitants et des producteurs mais aussi avec d'autres acteurs locaux,
- Développer une gouvernance coopérative avec les protagonistes concernés pour imaginer et tester un modèle économique original et adapté de transformation et de distribution.

##### **Type d'innovation / exemplarité :** innovation sociale et territoriale

##### **Calendrier de réalisation :** juillet 2017 à octobre 2020

##### **Résultats / valeur ajoutée du projet :**

- Stratégie alimentaire, liens ville-campagne,
- Valorisation des richesses produites sur le territoire (légumes et fruits), démarche de coopération activée associant des producteurs, des habitants, des collectivités et une réflexion sur un modèle économique autour de la transformation de produits. Collecte de produits,
- Animation d'ateliers,
- Pilotage stratégique et organisation opérationnelle,
- Réflexion et action sur la structuration d'un modèle économique (travail partenarial, étude sur la transformation de produits agricoles à façon avec un acteur économique...).

##### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

###### • **Freins :**

- Volume important de producteurs de fruits et légumes et peu d'habitants en sont suffisamment conscients. Temps long pour changer les habitudes d'achat et de comportement alimentaires.

###### • **Atouts :**

- Réponse à un besoin non pourvu sur le territoire,
- Liens ville-campagne avec des actions mixant des publics divers.

##### **Plus-value LEADER :**

- Conduite du changement : se remettre en cause et changer de pratiques,
- Effet levier de LEADER pour l'émergence : un investissement immatériel nécessaire,
- Structuration et clarification du projet,
- Evolution du projet entre le point de départ et le point d'arrivée,
- Relais et diffusion de l'information via toutes les personnes impliquées dans le programme.

#### 4.1.7. « Ma bouteille s'appelle reviens » - Investissement sur la consigne de bouteilles en verre sur le territoire du GAL



##### **Informations générales**

###### Maître d'ouvrage

Association LOCAVERRE

###### Localisation

- Commune du projet : Chabeuil
- EPCI de rattachement du projet : Valence Romans Agglo
- Rayonnement du projet : territoire du GAL

###### Coût du projet

- Coût global de l'opération : 215 301.86 €
- Dépense éligible LEADER : 88 934.57 €
- Montant de la subvention LEADER : 51 645.73 €

###### Contact du maître d'ouvrage

Association LOCAVERRE

☎ 06 50 96 62 11

@ commercial@ma-bouteille.org

##### **Présentation du projet :**

Ma bouteille s'appelle Reviens a pour ambition de créer un nouveau service de collecte et de lavage des bouteilles en verre utilisées par les producteurs de jus de fruits, de bière et de vin du territoire. Le consommateur rapporte la bouteille au point de vente après usage. Elle est alors collectée, lavée puis revendue au producteur pour qu'il la réutilise. Le service s'élargit aux pots de verre : miel, confiture, yaourt, etc...

##### **Objectif du projet / lien avec la stratégie :**

- Recréer toute la filière locale de consigne impliquant les producteurs (vignerons, brasseurs, fabricants de jus de fruits, compotes et soupes) et les commerces locaux,
- Réduire les dépenses énergétiques liées au traitement du verre (75% d'énergie primaire, 33% d'eau, 79% d'émission de gaz à effet de serre – rapport ADEME 2017),
- Promouvoir l'agriculture locale et la consommation en circuit court,
- Sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets,
- Créer 7 à 10 emplois locaux non délocalisables dont 5 à 7 en entreprise d'insertion.

##### **Type d'innovation / exemplarité :** innovation sociale et territoriale

**Calendrier de réalisation :** septembre 2018 à décembre 2019

##### **Résultats / valeur ajoutée du projet :**

- Outil de lavage opérationnel incluant une laveuse de bouteilles, une zone de chargement, des convoyeurs, une insuffleuse et une mireuse,
- Achat d'un camion permettant d'effectuer les collectes,
- Installation dans un local loué à Chabeuil avec zone de stockage,
- Acquisition d'un tunnel de lavage pour laver de plus petits contenants style pots,
- Process techniques finalisés et cahiers des charges opérationnels,
- Deux offres de service pour répondre au besoin des clients : le « tout en 1 » et le lavage à façon,
- Obtention de l'agrément « Entreprise d'Insertion » et recrutement d'un salarié en insertion en tant qu'agent de collecte, de tri et de lavage,
- Démarche hygiène et sécurité en cours avec l'accompagnement d'un bénévole de l'Association,
- Fin 2010, 4 salariés dont 1 en insertion, 24 producteurs clients et 15 magasins partenaires.

##### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

###### **Freins :**

- Retour des bouteilles difficilement quantifiable en 2020 avec les changements de consommation due aux confinements.

###### **Atouts :**

- Image positive de la consigne auprès du grand public - acte de bon sens par les citoyens,
- Passage en SCIC de l'association en cours avec des collègues de fondateurs / producteurs / magasins / Partenaires dont collectivités publiques / citoyens-consommateurs / salariés,
- Travail de capitalisation en cours grâce à la Fondation ECTI soutenue par la Fondation Carasso.

##### **Plus-value LEADER :**

- Une subvention d'investissement

#### 4.1.8. Animation et sensibilisation à une alimentation saine, locale et durable 2019-2020



##### **Informations générales**

###### Maître d'ouvrage

ARCHE Agglo

###### Localisation

- Commune du projet : 41 communes drômoises et ardéchoises
- EPCI de rattachement du projet : ARCHE Agglo
- Rayonnement du projet : territoire du GAL et au-delà pour le catalogue des producteurs

###### Coût du projet

- Coût global de l'opération : 27 480 €
- Dépense éligible LEADER : 21 730 €
- Montant de la subvention LEADER : 17 384 €

###### Contact du maître d'ouvrage

ARCHE AGGLO

☎ 04 26 78 78 78

@ accueil@archeagglo.fr

##### **Présentation du projet :**

Réalisation de deux opérations distinctes :

- Une campagne pédagogique « Du champ à l'assiette » ciblant les élèves du CP au CM2 et les centres de loisirs sur l'année scolaire 2019-2020. Des prestataires sont retenus pour faire des animations en classe et des visites de fermes.
- L'édition d'un catalogue des producteurs du territoire qui pratiquent la vente directe ou les circuits courts. Sa conception est réalisée en interne par le service communication d'ARCHE Agglo. L'impression est faite par un prestataire.

##### **Objectif du projet / lien avec la stratégie :**

- Sensibiliser la population à une alimentation saine et de qualité,
- Faire comprendre les liens entre l'agriculture locale, l'alimentation et l'environnement,
- Pour le guide producteur valoriser l'offre alimentaire existante et développer le recours aux circuits courts de proximité,
- Favoriser la consommation des produits locaux par les habitants du territoire.

**Type d'innovation / exemplarité :** innovation sociale et territoriale

**Calendrier de réalisation :** septembre 2019 à juin 2021

##### **Résultats / valeur ajoutée du projet :**

- Mobilisation de multiples partenaires (producteurs, organisations collectives...) environ 400 élèves scolarisés sur le territoire plus les familles,
- 97 producteurs recensés dans le carnet des producteurs (10 000 exemplaires).

##### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

###### **• Freins :**

- Contexte sanitaire qui n'a pas permis le déroulement des ateliers malgré les temps de préparation en amont.

###### **• Atouts :**

- Stratégie alimentaire locale en cours d'élaboration / Plan Climat,
- Appui sur des dispositifs existants à l'échelle de l'agglo (campagne pédagogique sur les rivières) mais l'alimentation est une thématique qui n'était pas traitée jusqu'ici,
- 1er catalogue des producteurs à l'échelle de l'agglo,
- Lien entre l'urbain et le rural (producteurs).

##### **Plus-value LEADER :**

- Expérimentation sur un champ d'action qui dépasse les compétences obligatoires d'ARCHE Agglo : appui à l'émergence d'une stratégie alimentaire locale,
- Mobilisation des financements du programme LEADER par l'agglo : conforte le rôle de l'agglo comme facilitateur auprès de partenaires multiples,
- Fédération des acteurs locaux autour de projet co-construits.



#### 4.1.9. Archipel des Plantes gourmandes : diagnostic et valorisation



##### Informations générales

###### Maître d'ouvrage

CFPPA Terre d'Horizon

###### Localisation

- Commune du projet : Granges les Beaumont
- EPCI de rattachement du projet : Valence Romans Agglo
- Rayonnement du projet : territoire du GAL

###### Coût du projet

- Dépense éligible LEADER : 41 080 €
- Montant de la subvention LEADER : 32 864 €

###### Contact du maître d'ouvrage

CFPPA Terre d'Horizon

☎ 04 75 71 25 10

@ cfppa.romans@educagri.fr

##### Présentation du projet :

Agriculture, alimentation et gastronomie ne peuvent que se développer ensemble, en synergie, et les variétés locales en sont la clé de voute et le catalyseur. Ce sont ces variétés, plutôt que les hybrides F1, qui sont déjà en mesure de générer des produits de très haute qualité alimentaire (gustative, olfactive, nutritionnelle) essentiels à une gastronomie réputée (ail de la Drôme, piment d'Espelette, oignon doux des Cévennes, ...) et à une alimentation de qualité pour tous. Et ce sont ces variétés, ancrées socialement par le biais de la gastronomie (étoilée, festive, quotidienne) qui attirent déjà l'agriculture locale vers une commercialisation de proximité. Donc, le projet « archipel des plantes gourmandes » est un programme de valorisation agricole et gastronomique des variétés locales patrimoniales.

La 1<sup>ère</sup> phase est un travail de diagnostic et d'inventaire des variétés patrimoniales locales afin de déboucher sur un travail d'état des lieux, d'animation et de mobilisation de l'aval de la filière autour des éléments de diagnostic. Ne sont concernées que les espèces de légumes, de fruits, de légumineuses et de plantes aromatiques. Les céréales et les raisins pour la vinification sont exclus.

Un volet communication, vulgarisation et valorisation sur les travaux de diagnostic est prévu afin de communiquer ces travaux.

##### Objectif du projet / lien avec la stratégie :

- Initier une coordination afin d'articuler l'ensemble des initiatives locales en termes de gestion et valorisation de la biodiversité cultivée,
- Rendre accessible au plus grand nombre d'habitants du territoire la consommation des variétés locales patrimoniales,
- Faire de ces variétés locales patrimoniales un levier de performance économique des entreprises du territoire, du producteur au restaurateur voire à l'industriel.

**Type d'innovation / exemplarité :** innovation sociale et territoriale

**Calendrier de réalisation :** février 2020 à février 2021

##### Résultats / valeur ajoutée du projet :

Sur les 515 variétés 204 variétés ont pu être identifiées et peuvent être considérées comme d'origine locale

##### Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

###### • Freins :

- Besoin de faire un choix sur les variétés fruitières car les espaces dédiés au conservatoire sont limités (une soixante d'arbres de 20 à 30 variétés différentes)

###### • Atouts :

- Méthodologie de diagnostic non mise en œuvre sur le territoire,
- Valorisation et prise en compte des modèles économiques sur une douzaine de variétés maximum : accompagnement des variétés et de leur déploiement du début à la fin,
- Contribution à la dynamique locale d'acteurs : projet retenu dans l'appel à projets TIGA, soutenu par Valence Romans Agglo (scénario Afterres2050).

##### Plus-value LEADER :

- Légitimation de l'action du service public d'enseignement agricole au service de la valorisation des productions agricoles locales et de qualité en faisant connaître et en mettant en œuvre la mission d'animation,
- Obligation du respect d'un cadre avec des objectifs à atteindre donc une feuille de route à suivre,
- Lisibilité plus grande de notre action et d'en faire profiter le plus grand nombre
- Accompagnement professionnel, pédagogique et qualitatif du GAL avec une méthode précise et claire.

#### 4.1.10. Projet de coopération : Sensibiliser les jeunes de 14-20 ans à une alimentation saine et durable



##### **Informations générales**

###### Maître d'ouvrage

Fédération Interdépartementale des Maisons Familiales Rurales 26 07  
(en coopération avec l'EPLEFPA du Velay /Lycée G Sand)

###### Localisation

- Commune du projet : 121 communes du GAL et le territoire du GAL Jeune Loire
- EPCI de rattachement du projet : 3 EPCI du territoire
- Rayonnement du projet : territoire des GAL Drôme des Collines Valence Vivarais et Jeune Loire

###### Coût du projet

- Dépense éligible LEADER : 71 295 €
- Montant de la subvention LEADER : 45 241 €

###### Contact du maître d'ouvrage

Fédération Interdépartementale des MFR Drôme Ardèche  
☎ 04 75 71 70 75  
@ fd.26@mfr.asso.fr

##### **Présentation du projet :**

Dans le cadre d'un projet de coopération, la Fédération des Maisons Familiales Rurales (MFR) Drôme Ardèche (regroupant pour ce projet 3 Maisons Familiales, 24 classes, 420 élèves) et le Lycée George SAND à Yssingeaux (regroupant 600 élèves) proposent un travail commun autour du thème Alimentation / Santé/ Environnement avec pour principal objectif l'évolution des pratiques alimentaires des jeunes de 14 à 20 ans pour s'alimenter autrement.

##### **Objectif du projet / Lien avec la stratégie :**

- Étendre l'expérimentation faite à l'échelle de 3 MFR sur le territoire couvert par la FD 26/07 et sur le territoire Jeune Loire,
- Partager des expériences sur les pratiques existantes ailleurs et les solutions de mises en œuvre potentielles,
- Sensibiliser à une alimentation plus locale et de meilleure qualité,
- Encourager les jeunes à s'approprier leur citoyenneté en les rapprochant des besoins et des ressources de leur territoire, en les accompagnant à devenir des ambassadeurs de leur alimentation.

##### **Type d'innovation / exemplarité :** innovation territoriale

L'innovation est attendue sur la manière de faire avec, par et pour les jeunes.

**Calendrier de réalisation :** entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 janvier 2022.

##### **Résultats / valeur ajoutée du projet :**

- Mixité des publics, de l'ensemble des parties prenantes : jeunes/professeurs et moniteurs/familles/personnels de cuisine/maitres de stage/agriculteurs/intervenants... Le sujet de l'alimentation questionne tout le monde, des habitudes de part et d'autres méritent d'être interrogées, des alternatives trouvées pour tendre vers une plus grande cohérence santé/environnement/alimentation,
- Actions conduites favorisant l'engagement d'un changement par l'apport de connaissances, de la conscientisation, des actions concrètes de terrain tel que cuisiner/visiter une exploitation (association de théorie et pratique),
- Dans le cadre de la coopération entre plusieurs établissements de formation, partage, capitalisation et croiser les regards.

##### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

###### **Freins :**

- Difficulté d'exécution de certaines actions, côté Lycée, dans le contexte de crise sanitaire qui « freine » le travail avec des partenaires extérieurs pour alimenter le diagnostic initial,
- Moyens humains pour une durée déterminée pour animer cette démarche multi-acteurs.

###### **Atouts :**

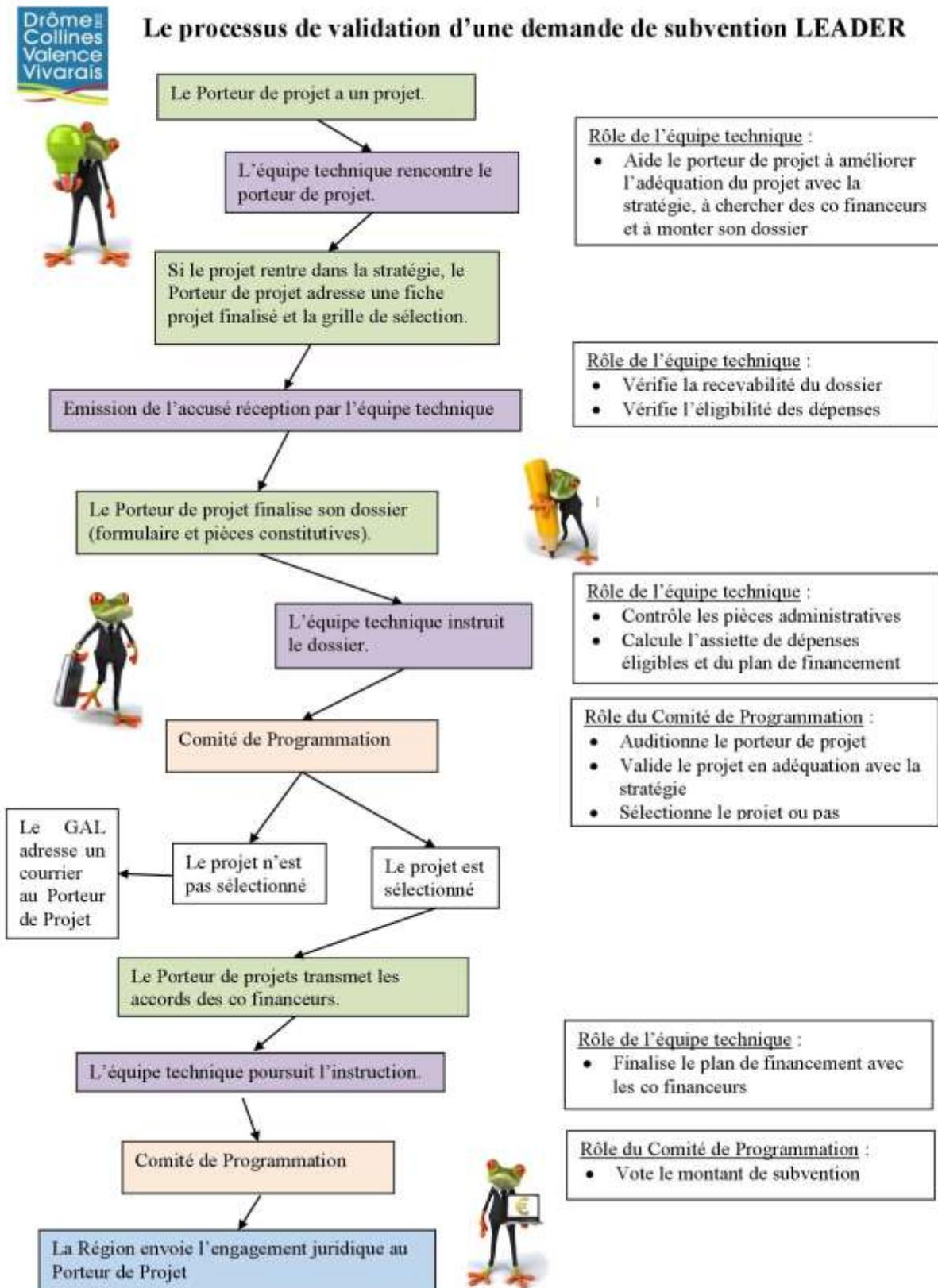
- Accord rapide entre les partenaires de la coopération sur les objectifs et les actions communes à réaliser,
- Actions conçues avec la participation active des jeunes,
- Engagement politique des MFR et du Lycée pour une alimentation responsable qui intègre la gestion des approvisionnements en circuits courts,
- Articulation entre enjeux locaux et enjeux globaux qui convergent pour une éducation aux changements durables (réponse à des besoins nouveaux).

##### **Plus-value LEADER :**

- Aide à la formalisation et à la précision du projet / confrontation d'idées,
- Création d'une « obligation positive » : calendrier des réunions, points d'étape,
- Autre façon de travailler, un enrichissement mutuel, et s'encourager réciproquement.

## 4.2. L'animation du programme

### 4.2.1. L'accompagnement des porteurs de projets



\* par rapport à la sélection cf point 3.3.3 de ce rapport

De façon générale, les porteurs de projets sont entendus au minimum 2 fois et sont vus au moins une fois :

- Une première fois pour leur présenter le programme, le processus d'une demande de subvention, échanger sur leurs projets et la stratégie du LEADER et les premières pièces à fournir,
- Une seconde fois pour le montage du dossier de demande de subvention.

Lors du montage de dossiers, de nombreux échanges téléphoniques et mails ont lieu. Les questions concernent tant le programme LEADER que le montage du projet. Les porteurs de projet ont des questions sur le contenu, la méthodologie, les partenariats, les autres financements... D'autre part, les demandes de subvention LEADER sont spécifiques et les prérogatives et exigences LEADER ne sont pas connues ou intégrées. Aussi ce lien « direct » avec le porteur de projet est indispensable pour mener sa demande d'aide LEADER jusqu'à la finalité c'est-à-dire jusqu'au paiement de la subvention.



Par ailleurs, pour répondre au caractère innovant du projet dans la grille de sélection, le porteur de projet est sensibilisé au concept d'innovation. Ainsi les ressources suivantes de Cap Rural, partagées également avec les membres du Comité de Programmation, lui sont communiquées :

- [deux vidéos](#) sur les fondamentaux de l'innovation, intitulées de "l'innovation à l'innovation de territoire"
- [neuf vidéos](#) pour approfondir les ressorts de l'innovation territoriale. Elles sont extraites de la conférence "Les rouages de l'innovation territoriale : entre innovation sociale et développement local" (5 décembre 2018, Lyon)
- le lien vers la page de présentation de l'[ouvrage "comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale"](#) de Cap Rural et du CIEDEL.

Ces ressources permettent au porteur de projet de parler de son projet sous l'angle de l'innovation en adoptant un vocabulaire adapté et partagé avec le GAL.

Entre 2017 et 2020, il y a eu 138 porteurs de projets qui ont contacté l'équipe LEADER et ont été renseignés par l'équipe technique ; 131 rencontres ont eu lieu (lors d'une première, deuxième, voir d'autres rencontres).

A noter également qu'en 2020 ont eu lieu 16 rencontres pour le démarrage du projet de coopération, incluant les temps de rencontres avec la FD MFR 26/07, les temps de Comités de Pilotage et les réunions inter EPCI pour les cofinancements du projet.

Après la programmation des dossiers, l'équipe technique reste en contact avec les porteurs de projet jusqu'à la réalisation de leur projet et la demande de paiement.

Enfin, une dernière rencontre a lieu en général au moment du montage du dossier de demande de paiement.

#### **[4.2.2.Des actions de communication et de sensibilisation](#)**

A la différence de certains dispositifs nationaux ou régionaux, le programme LEADER est souvent méconnu du grand public. En effet, cet outil de développement local dispose de faibles dotations financières. L'appropriation du programme LEADER par les acteurs du territoire est une étape cruciale dans la mise en œuvre de LEADER. Ce travail de sensibilisation des acteurs au programme passe par une communication efficiente.

Les membres du Comité de Programmation sont les premiers relais de communication sur les territoires.

#### **4.2.2.1. Réalisation d'une vidéo**

En matière de communication, le Comité de Programmation et l'équipe technique ont travaillé en 2019 à la réalisation d'une vidéo faisant la promotion du territoire et de sa stratégie à travers plusieurs projets, aidés dans le cadre du programme LEADER.

L'objectif de cette vidéo est de :

- Présenter positivement en « images » les projets du territoire, financés dans le cadre du programme LEADER ;
- « Concrétiser » la plus-value et les résultats du programme : la création de nouvelles activités, des nouveaux partenariats, des changements de pratiques, des nouvelles façons de faire, des projets d'investissements matériels pour le territoire... qui répondent à des besoins identifiés de la population ou un segment de population ;
- « Relier » les projets autour d'une thématique commune, en lien avec la stratégie de ce programme LEADER : « les liens ville campagne » et « l'organisation des acteurs, les partenariats publics privés » pour un territoire de bien vivre ;
- Argumenter et convaincre les collectivités à poursuivre ce programme, sur une prochaine programmation 2023-2027, en termes d'effet levier apporté au niveau financier (s'articule avec d'autres fonds publics et privés) mais aussi en terme de dynamique de territoire : faire travailler les acteurs ensemble, développer de nouvelles collaborations, de nouvelles activités, de nouveaux partenariats pour garder un territoire vivant...

Le film met en valeur 7 projets sur la cinquantaine de projets aidés dans le cadre du programme c'est à dire :

- LISA, espace pour jeunes et seniors - ARCHE Agglo, en itinérance, et Centre socioculturel de Tournon sur une offre de services en « fixe »,
- Conserverie mobile et solidaire - Maisons de Quartier de Romans,
- Aménagement pour valoriser les berges du Rhône - Commune de Champagne (07),
- Festival L'Art et la Matière en Drôme des Collines édition 2019 - Association L'Art et la Matière en Drôme des Collines,
- Aménagement du sentier de Barbières - Valence Romans Agglo,
- Investissement sur la consigne en verre sur le territoire du GAL « Ma bouteille s'appelle Reviens » - Association LOCAVERRE,
- Cartographie trufficole en Drôme des Collines Valence Vivarais - Centre Régional de la Propriété Forestière et Syndicat des Trufficulteurs de la Drôme des Collines.



Entre chaque présentation de projet, des membres du Comité de Programmation viennent témoigner et expliquer le programme LEADER.

Le film existe en deux versions : une version courte de 4 min et une version plus longue de 12 min (lien vers film de 12 min : <https://youtu.be/SHmdL9y000k>).

Pour le compléter, un vécumentaire a été réalisé en 2021 afin de disposer d'un retour individuel et collectif sur le fonctionnement du Comité de Programmation pendant la période 2017-2020. (cf point 3.4.1.4 du rapport)

#### 4.2.2.2. Site internet du programme

Un **site internet** a été réalisé fin 2016 par l'ancienne équipe technique LEADER. Il est utilisé comme primo information par les porteurs de projets.

Sur ce site, les porteurs de projets, les partenaires, les EPCI peuvent y retrouver :

- Une page d'actualités avec notamment le film LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais,
- Une page sur le programme LEADER (qu'est-ce que c'est, périmètre, stratégie, instances, les étapes d'un projet),
- Les documents téléchargeables pour un éventuel dépôt de dossier, une présentation du territoire, le programme et les règles de publicité,
- Un onglet sur « les projets soutenus » a été ajouté afin de valoriser les projets « phares » du programme.

Ce dernier est mis à jour régulièrement par des actualités et des informations concernant le bon fonctionnement du programme LEADER (appel à projets/candidature...).

Lien vers le site : <http://leaderdc2v.wixsite.com/leader>

#### 4.2.2.3. Clés USB Drôme des Collines Valence Vivarais

En 2017, une **clé USB Drôme des Collines Valence Vivarais** a été réalisée à l'attention des porteurs de projet, des membres du Comité de Programmation. Cette clé était constituée de 4 parties :

- Les fondamentaux LEADER,
- Le programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais,
- Je dépose un dossier de demande de subvention LEADER,
- Logos pour demande de subvention LEADER.



Cette clé est mise à jour et complétée régulièrement afin d'intégrer les documents actualisés, les nouveaux outils mis en place...

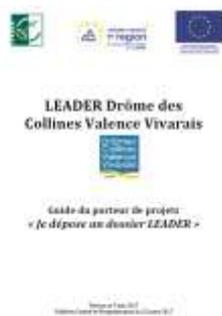
Elle comprend désormais une cinquième partie :

- Je demande le versement de ma subvention.

Cette dernière est diffusée auprès des membres du GAL, des porteurs de projets...

Depuis 2017, ce sont 150 clés qui ont été distribuées.

#### 4.2.2.4. Outils pour les dossiers



Un **guide du porteur** de projet a été élaboré. Ce document présente les axes d'intervention de LEADER ainsi que les démarches pour solliciter une subvention. Il récapitule les 1<sup>ères</sup> informations nécessaires à un porteur de projet pour déposer un dossier de demande de subvention.

Ce guide est envoyé essentiellement par mail et il n'est imprimé qu'occasionnellement.

Ce guide est mis à jour régulièrement.

En plus du guide du porteur de projet, un **schéma** récapitulant l'ensemble des étapes d'instruction d'un dossier a été élaboré. Ce schéma permet d'avoir une présentation très visuelle des différentes phases.

La **fiche projet, la grille de sélection, le formulaire de demande d'aide** ont été mis à jour au vu des différentes évolutions.

De plus, lorsqu'un projet est présenté pour sélection en Comité de Programmation. L'équipe technique réalise une **fiche navette** qui synthétise le projet. Cette dernière est mise à jour et renvoyée aux membres du Comité de Programmation au moment de la présentation du dossier pour programmation.

Le porteur de projet pour son audition élabore un **Powerpoint** en adéquation avec la grille de sélection, outil de base pour le vote par le Comité de Programmation. Les grands points de ce Powerpoint sont un rappel du contexte et de l'historique du projet, la localisation du projet, les objectifs du projet et les réponses aux 3 piliers de la grille de sélection.

Les outils pour solliciter une **demande de paiement** ont été étoffés depuis 2018.

#### **4.2.2.5. Roll up LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais et cartes**

Un roll up a été réalisé dès 2017. Celui-ci reprend essentiellement la carte du territoire du programme et le contact de l'équipe technique.

Ce support met en valeur le périmètre du territoire du GAL. Afin de rester lisible, les informations sont simples et il renvoie sur le site internet du programme.

Des cartes ont été imprimées au format A0 afin qu'elles puissent être utilisées comme support lors de réunions :

- Carte Auvergne-Rhône-Alpes des territoires LEADER,
- Carte du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais,
- Carte des flux du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais.



### **4.3. Recommandations pour la prochaine programmation**

Le programme 2014-2020 a constitué le premier programme LEADER à l'échelle Drôme des Collines Valence Vivarais.

Des recommandations sont rédigées pour consolider cette première expérience et pourront être utilisées pour la prochaine programmation.

	Pour le Comité de Programmation	Pour les bénéficiaires	Pour les EPCI (pilote/décideur, partenaire, cofinanceur)
<b>Périmètre identique au programme LEADER 2014 - 2020</b>			
<i>Bassins de vie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un périmètre LEADER cohérent avec les bassins de vie des 3 EPCI du programme 2014-2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des projets à l'échelle de leur bassin de vie ou sur plusieurs bassins de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des projets à l'échelle du bassin de vie de l'EPCI ou en inter-EPCI (conventions)</li> </ul>
<i>Structure porteuse</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver la structure porteuse du programme 2014-2020 pour être efficient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver la structure porteuse du programme 2014-2020 pour une prise de contact facilitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver la structure porteuse du programme 2014-2020 pour faciliter les relations inter-EPCI</li> </ul>
<i>Réciprocités ville campagne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acter le périmètre en tenant compte des spécificités et des réciprocités ville campagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler sur des projets favorisant les réciprocités ville campagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir et valider le périmètre en tenant compte des nouveaux indicateurs de pauvreté/précarité du territoire, souhaités par l'Autorité de Gestion</li> </ul>
<i>Dynamique territoriale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la dynamique globale avec des membres du Comité de Programmation « expérimentés » pour être efficients et transférer des compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la dynamique en terme de rayonnement géographique du projet, de mise en réseau des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la dynamique entre EPCI « expérimentés », qui se connaissent, pour être efficients pour la future programmation</li> </ul>
<b>Stratégie</b>			
<i>Contenu de la stratégie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider une stratégie en cohérence avec les besoins connus et émergents du territoire ; dans ce programme, sur l'alimentation et la vitalité sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montrer la cohérence du projet avec la stratégie LEADER sur toutes les étapes de la vie du dossier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une stratégie s'appuyant sur des objectifs communs et partagés entre EPCI</li> </ul>
<i>Validité de la stratégie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier la bonne adéquation entre la stratégie du programme et les projets déposés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer des dossiers cohérents avec la stratégie du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer des dossiers cohérents avec la stratégie du programme</li> </ul>
<i>Appel à projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser l'appel à projet pour cibler les crédits alloués au cours d'une même séance et pour avoir une vue d'ensemble des demandes d'aide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etre informé de l'ouverture et fermeture de ces appels à projets et se conformer au cadre donné</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux articuler les cofinancements avec les appels à projet LEADER</li> </ul>
<i>Type de bénéficiaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à avoir une diversité des bénéficiaires éligibles aux aides LEADER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaitre l'éligibilité des bénéficiaires par fiches-actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à avoir une diversité des bénéficiaires éligibles</li> </ul>

	Pour le Comité de Programmation	Pour les bénéficiaires	Pour les EPCI (pilote/décideur, partenaire, cofinancier)
<b>Plan de financement</b>			
<b>Dépenses éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité d'encadrement financier avec définition de plancher/plafond de dépenses éligibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plancher à définir permettant un effet levier de l'aide LEADER sur le projet (part de FEADER conséquente au regard du montant de dépenses éligibles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir des dépenses éligibles communes avec l'ensemble des cofinanciers</li> </ul>
<b>Plancher</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir Plancher « significatif » pour les petits projets (point de vigilance sur les montants trop faibles qui se répercutent sur tout le processus du dossier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance et tenir compte d'un plancher « significatif » pour les petits projets (point de vigilance sur les montants trop faibles qui se répercutent sur tout le processus du dossier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance et tenir compte d'un plancher « significatif » pour les petits projets (point de vigilance sur les montants trop faibles qui se répercutent sur tout le processus du dossier)</li> </ul>
<b>Plafond</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un plafond par projet « adapté » à l'enveloppe globale, à la section de dépense, complémentaire au FEADER pour une multitude /pluralité de projets dans le programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance et tenir compte d'un plafond par projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance et tenir compte d'un plafond par projet</li> </ul>
<b>Cofinancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer sur l'optimisation des plans de financement en vue d'obtenir une aide LEADER maximum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimiser le plan de financement en ciblant les dépenses les moins cofinancées (effet levier de l'aide LEADER) et facilement justifiable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un cofinancement « adapté » au vu des dépenses éligibles LEADER</li> </ul>
<b>Cofinancement local dédié au fonds d'aide LEADER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Simplifier l'obligation de cofinancement avec l'aide LEADER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer d'un cofinancement local existant et facile à mobiliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Simplifier l'obligation de cofinancer un projet LEADER</li> </ul>
<b>Investissement / fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ventiler les projets par section de dépenses afin de ne pas accueillir que des gros projets d'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer un dossier de subvention par section de dépenses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer un dossier de subvention par section de dépenses</li> <li>Différencier les subventions par section de dépenses</li> </ul>
<b>Taux d'aide publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un taux d'aide publique (TAP) le plus important possible et identique pour projets publics ou privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bénéficier d'un taux d'aide publique maximum pour les projets et TAP identique pour projets publics ou privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter la loi NOTRe avec un TAP maximum de 80% pour les projets en investissement</li> </ul>

	Pour le Comité de Programmation	Pour les bénéficiaires	Pour les EPCI (pilote/décideur, partenaire, cofinanceur)
<b>Gouvernance</b>			
<b>Composition : constitution des membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer le Comité de Programmation en tenant compte des délégations d'élus au niveau de l'EPCI (pour le collège public) ou d'une des thématiques de la stratégie du programme de la structure de rattachement (pour le collège privé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aller chercher les porteurs des projets de la programmation 2014-2020 pour être membres du prochain Comité de Programmation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désigner des membres du Comité de Programmation, en tant qu' élu communal, en fonction des délégations d'élus, et de leur intérêt pour LEADER, avec une répartition territoriale</li> </ul>
<b>Composition : double quorum</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'obtention du double quorum en constituant un binôme titulaire/suppléant par thématique et non par structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer d'un double quorum, condition obligatoire pour sélectionner et programmer les projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer un binôme titulaire suppléant du collège public, désigné en tant qu' élu communal par l'EPCI (afin de maintenir le double quorum lors du dépôt de dossier par un EPCI)</li> </ul>
<b>Composition : nombre de membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver un Comité de Programmation à taille humaine pour faciliter des échanges (en 2014-2020 30 membres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etre auditionné devant un groupe, issu du territoire, et à taille humaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la désignation des membres élus en ayant un groupe à taille humaine</li> </ul>
<b>Composition : cohésion de groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux membres de faire connaissance au travers des petits groupes, des temps de formation pour faciliter un langage commun et une décision commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter son projet, lors d'une audition, à un groupe constitué qui sait échanger avec lui, en vue d'une décision collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une cohésion de groupe à l'intérieur des EPCI pour améliorer leur communication interne sur le programme LEADER</li> </ul>
<b>Organisation : temps des réunions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser les réunions LEADER au plus proche du terrain, dans chaque EPCI partenaire, qui peut être associé à une visite de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les projets des bénéficiaires en faisant des visites sur site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter les visites sur site et les réunions LEADER en proposant des lieux adaptés</li> </ul>
<b>Organisation : réunion de GAL annuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir une organisation de GAL à minima 1 fois par an (pour traiter des thématiques, pour visites de projets, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se rencontrer, participer, échanger entre bénéficiaires et membres du GAL pour s'informer et co-construire de nouveaux projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à une instance transversale et commune à l'échelle du programme LEADER</li> </ul>

	Pour le Comité de Programmation	Pour les bénéficiaires	Pour les EPCI (pilote/décideur, partenaire, cofinancier)
<b>Gouvernance (suite)</b>			
<i>Partenariat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Susciter l'implication du Comité de Programmation auprès des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de partenariat complexe à mettre en place et en application : la convention doit être établie sur le plan définitif (idem accord de coopération)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des partenariats entre le Conseil de Développement et le Comité de Programmation (lien société civile)</li> </ul>
<i>Coopération</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une équipe technique qui fait le lien entre le Comité de Programmation et les partenaires du projet de coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en réseau pour créer des partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les élus dès la réflexion du projet de coopération, en tant que chef de file, partenaire et/ou cofinancier</li> </ul>
<i>Communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître les échanges et les décisions du Comité de Programmation dans les structures de rattachement (collège privé et collège public)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'outils pratiques (clé USB, guide du porteur de projet, documents dédiés pour la demande d'aide et de paiement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les échanges et les décisions du Comité de Programmation dans les instances des EPCI</li> </ul>
<i>Moyens humains</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une équipe technique en appui pour animer les différentes instances du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer le programme, les instances et accompagner les porteurs de projets lors de la demande d'aide et de paiement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une équipe technique dédiée</li> </ul>
<b>Accompagnement des porteurs de projet</b>			
<i>Constitution du dossier de demande d'aide</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner le projet sur un dossier le plus abouti possible (descriptif, dépenses sur devis, calendrier, cofinancier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer une demande d'aide dès que la structure juridique existe et définition du projet bien avancé (descriptif, dépenses sur devis, calendrier, cofinancier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un dossier abouti pour flécher les lignes de financement de l'EPCI</li> </ul>
<i>Etat d'avancement du dossier de demande d'aide</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la cohérence et l'éligibilité du projet suite aux éventuelles évolutions du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le Comité de Programmation sur l'avancement et les éventuelles évolutions du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la cohérence et l'éligibilité du projet suite aux éventuelles évolutions du projet</li> </ul>
<i>Programmation du dossier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les retours positifs ou négatifs des cofinanciers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le Comité de Programmation des retours positifs ou négatifs des cofinanciers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les retours positifs ou négatifs des cofinanciers</li> </ul>
<i>Publicité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le porteur de projet le plus en amont possible des obligations de publicité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser à intégrer dans son projet et sa communication les obligations de publicité dès l'accusé réception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le porteur de projet le plus en amont possible des obligations de publicité</li> </ul>

	Pour le Comité de Programmation	Pour les bénéficiaires	Pour les EPCI (pilote/décideur, partenaire, cofinanceur)
<b>Coopération</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur des acteurs ressources pour créer des partenariats relais (Europe Direct, Réseau Rural Régional, Réseau Rural National, Réseau Rural Européen, LEADER France)</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer, rechercher des partenaires des transnationaux en début de programmation</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitaliser sur l'expérience du projet de coopération du programme LEADER 2014-2020</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper les temps de préparation et de définition du projet de coopération</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des ressources humaines dédiées à la coopération</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les EPCI dans le projet de coopération</li> </ul>		
<b>Innovation</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La reconnaître comme un des piliers fondamentaux de LEADER</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une définition commune sur l'innovation dans le programme LEADER</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et entretenir une culture commune sur l'innovation tout au long de la vie du programme LEADER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les attendus de l'innovation pour une demande d'aide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un premier niveau de connaissance sur l'innovation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à intégrer l'innovation au moment de la sélection du dossier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à intégrer l'innovation dans la grille de sélection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à comprendre les enjeux de l'innovation dans les projets LEADER</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les différents types d'innovation (sociale, territoriale,...) pas uniquement sous l'angle technologique lors de la sélection des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir détecter le caractère innovant de son projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir à travers les projets les différents type d'innovation (sociale, territoriale,...) pas uniquement sous l'angle technologique</li> </ul>

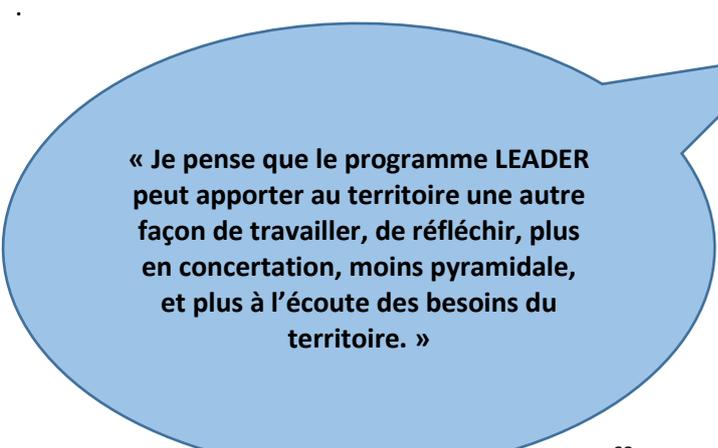
## 5. CONCLUSION

Le programme LEADER 2014-2020 Drôme des Collines Valence Vivarais a constitué la première programmation LEADER pour le territoire, à cette échelle. Fin 2020, les premiers résultats sont satisfaisants car 100% de l'enveloppe FEADER (crédits LEADER) est consommée dont 72% sont programmés et 38% payés.

Ces résultats peuvent s'expliquer par :

- la pertinence de ce programme grâce à sa **construction réfléchie** avec un maximum d'acteurs volontaires du territoire,
- **une dynamique d'acteurs déjà existante**, à cette échelle territoriale, car issue des politiques contractuelles, menées par le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines,
- **une stratégie bien choisie**, en adéquation avec les besoins du territoire et reposant sur 2 axes complémentaires : un en lien avec les besoins sociaux et sociétaux, une autre avec une thématique émergente sur le territoire en 2014 : l'alimentation.
- En effet, **l'alimentation** a été un axe fédérateur et initiateur de nouvelles politiques intercommunales de 2017 à 2020. Pour preuve, l'alimentation a permis de :
  - de faire émerger des projets innovants,
  - de structurer des démarches territoriales : précurseur de Projet Alimentaire Territorial ou Inter- territorial ou encore comme la démarche prospective Afterres2050,
  - de coordonner des projets, qui allaient permettre de devenir un Territoire d'Innovation Grande Ambition (partie Valence Romans Agglo) et d'articuler des financements LEADER / FabT (Territoire d'Innovation).
- **un périmètre pertinent** pour un programme LEADER. En effet, il a été cohérent de travailler la stratégie à l'échelle de plusieurs bassins de vie, regroupant plusieurs EPCI, partageant des visions communes (compétences, missions, projets de territoire, politiques sectorielles...). Cela a permis aux porteurs de projet de dépasser des limites administratives, dans des phases d'expérimentation ou de développement.
- **une animation du programme dans la durée**. En mettant à disposition des moyens financiers (environ 2 millions d'euros fin 2020) et des moyens humains dédiés (2 ETP pour l'équipe technique LEADER) et suffisants (articulation et collaboration nécessaires avec les EPCI) pour la gestion des dossiers et l'animation territoriale auprès des porteurs de projet.
- **une gouvernance publique privée (60/40) efficiente**, avec une composition qui permet les échanges, la confrontation des points de vue et qui a appris à travailler ensemble pour prendre des décisions collégiales. Aujourd'hui, ce Comité de Programmation « expérimenté » peut transmettre son expérience pour une future candidature à un autre Comité.

LEADER est avant tout un laboratoire d'expérimentation et non pas un simple programme de financement. C'est un message qui pourra être porté lors de la prochaine programmation 2021-2027.



**« Je pense que le programme LEADER peut apporter au territoire une autre façon de travailler, de réfléchir, plus en concertation, moins pyramidale, et plus à l'écoute des besoins du territoire. »**



Président du GAL,  
Frédéric DE FLAUGERGUES  
sur la programmation  
2014 - 2020

## 6. TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - Résumé de la candidature

ANNEXE 2 - Convention

ANNEXE 3 - Avenant n°1

ANNEXE 4 - Fiches-actions de 1 à 5

ANNEXE 5 - Appels à candidatures FA1.3 et 2.3

ANNEXE 6 - Appels à projet développement culturel 2018, 2019 et 2020 et avenant 2020

ANNEXE 7 - Règlement intérieur

ANNEXE 8 - Liste des projets financés avec lien vers les sites des projets